

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie

**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève

**Band:** 42 (1994)

**Artikel:** Louis Guiguer et le château de Prangins

**Autor:** Michon, Solange

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-728530>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LOUIS GUIGUER ET LE CHÂTEAU DE PRANGINS<sup>1</sup>

Par Solange Michon



1.

Photo ancienne du château de Prangins (vers 1950). Musée National Suisse, Zurich.

C'est dans les années 1732, 1738 et 1739 que le château de Prangins tel qu'il se présente actuellement a été construit «au même lieu et place où existoit l'Ancien Château»<sup>2</sup>, comme le fait remarquer le commissaire Abraham Le Coultre chargé, quelques années plus tard, de faire la «rénovation» – c'est-à-dire l'inventaire complet – de la Baronne de Prangins pour le compte de son propriétaire le banquier Louis Guiguer<sup>3</sup>. Et pourtant, dans la Grosse rédigée à cette occasion, Le Coultre omet de mentionner qui a été l'architecte et/ou l'entrepreneur chargé de cette œuvre.



2.  
Portrait de Louis Guiguer par Nicolas de Largillière (1656-1746), probablement entre 1713 et 1720. Zurich, Musée national suisse, Inv. LM 63809.

Découvrir l'identité de ce mystérieux artisan s'est révélé depuis longtemps une tâche passablement ardue du fait surtout qu'il n'existant sur place, au château même, aucune trace documentaire pouvant témoigner de l'histoire mouvementée d'une demeure qui avait connu depuis sa construction au XVIII<sup>e</sup> siècle plus d'une dizaine de propriétaires. Difficulté encore aggravée par un malencontreux incendie qui a détruit en 1870 une partie des archives de la famille Guiguer<sup>4</sup>.

Afin de combler ce vide documentaire, des recherches historiques, portant sur une période qui va du Moyen Age à nos jours, ont été entreprises par Madame Chantal de Schoulepnikoff et par l'auteur de cet article qui a été chargée plus spécialement d'investigations dans diverses bibliothèques et archives, principalement à Nyon, Prangins, Genève, Lausanne et Paris. Ainsi s'est constitué une documentation de plus en plus complète et diversifiée qui jette quelque lumière sur l'histoire du château de Prangins et de ses propriétaires<sup>5</sup>.

Parmi ceux-ci, il en est un qui mérite plus particulièrement notre attention puisque c'est lui qui a fait construire le château dans les années 1732 à 1739. Il s'agit du banquier Louis Guiguer (fig. 2 et pl. X), déjà nommé, dont nous allons essayer de retracer le cadre familial et social, la carrière, les relations d'affaires pour en arriver à son statut de propriétaire foncier, dans lequel Prangins occupe une place importante.

### LOUIS GUIGUER (1675-1747) ET SA FAMILLE

Les Gyger, nom francisé en Guiguer, sont originaires de Bürglen «au Comté de Turgovie dépendant de la Ville de St. Gall coalliée des Cantons suisse» ainsi que le rapporte un document de 1688 qui précise encore que les Guiguer sont aussi bourgeois de Bürglen<sup>6</sup>.

Cette dernière localité, actuellement située dans le canton de Thurgovie, a dépendu ecclésialement de la ville de Saint-Gall de 1580 à 1740<sup>7</sup>; c'est la raison pour laquelle les actes mentionnent fréquemment Saint-Gall comme lieu d'origine des Guiguer. Alors que le grand-père de Louis Guiguer, Vincent Guiguer<sup>8</sup>, est «Amman» de Bürglen, c'est-à-dire à la fois juge et maire, son père Léonard «a fait sa résidence et négoce» en la ville de Lyon<sup>9</sup>.

Louis Guiguer est né à Lyon le 9 décembre 1675. Il est fils du sieur Léonard Guiguer et de son épouse née Elisabeth Tourton<sup>10</sup>. Parmi les onze enfants nés de ce couple, six sont morts avant que Louis ne voie le jour. Sa mère Elisabeth († 1724) est la fille de Louis Tourton, notaire à Annonay. Son père, Léonard Guiguer (1632-1710) est marchand à Lyon où, par exemple, on le voit participer dans les années 1694-1695, avec d'autres banquiers suisses établis dans la même ville, à la remise d'espèces en or venues de Genève et d'autres villes de Suisse, d'Allemagne et d'Italie au titre d'une convention passée avec le directeur de l'Hôtel de la Monnaie de Lyon<sup>11</sup>. Ainsi fait-il partie du groupe des protestants qui, au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, sont restés à Lyon, préférant l'abjuration à l'exil et encourant ainsi le blâme d'un de leurs contemporains, Louis Tronchin:

«Lion sera exempt de dragons parce que tous ceux qui sont restez ont changé [...]. Mr Guiguer est resté et a fait comme les autres; leur abjuration est honteuse [...]»<sup>12</sup>

Pourtant, quelques années avant sa retraite et «par le malheur des conjonctures», Léonard Guiguer, comme l'écrira plus tard sa veuve, doit quitter Lyon car «il a esté contraint de vendre ses Immeubles à vil prix et que par là ses biens sont diminués extraordinairement»<sup>13</sup>.

Sur l'enfance et la jeunesse de Louis Guiguer nous ne possédons aucun document. Par contre, sa vie d'adulte est mieux connue, en particulier à travers les actes notariaux conservés à Paris, Genève, Lausanne et Saint-Gall. On apprend par eux que le mardi 18 juillet 1713<sup>14</sup> est célébré à Paris, dans la chapelle de l'Hôtel de Soisson, résidence de l'ambassadeur de la reine d'Angleterre, Lord Shreusbury, le mariage de Louis Guiguer avec Judith Van Robais, née en 1694 (fig. 3), fille de Josse Van Robais, directeur de la Manufacture royale de draps fins d'Abbeville. Les Van Robais sont de gros industriels hollandais, protestants, qui se sont fixés à Abbeville et y ont fondé en 1665 cette importante industrie textile<sup>15</sup>. A la mort de leur père, survenue en 1733, Judith et sa sœur Jeanne sont ses seules héritières et Judith hérite d'une somme de 385 000 livres, sans compter le mobilier<sup>16</sup>. Si Judith Van Robais représente donc pour Louis Guiguer ce que l'on nomme «un bon parti», la réciproque est également vraie, comme le confirme le contrat de mariage des futurs époux daté du 17 juillet 1713<sup>17</sup>. Tandis que Judith apporte une dot de 60 000 livres<sup>18</sup>, Louis déclare que son bien se monte à 785 000 livres 4 sols et 8 deniers. Le contrat stipule «entre eux communauté de bien».

Vingt ans après leur mariage, les époux Guiguer passent devant notaire un acte de don mutuel, c'est-à-dire que chacun d'eux s'engage, en cas de décès, à léguer au survivant la totalité de ses biens (fig. 4). Et le document de préciser que la décision a été prise «considérant qu'ils n'ont point d'Enfant Et qu'ainsi il leur est permis de se donner mutuellement des marques de leur affection conjugale»<sup>19</sup>. S'il est vrai qu'aucun enfant n'est né de leur union, les Louis Guiguer ont cependant accueilli, trois ou quatre ans après leur mariage, soit dans les années 1716-1717, une petite fille de deux à trois ans: Elisabeth Augustine Darcy, dont ils ont pris soin et qu'ils ont élevée jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans<sup>20</sup>. A ce moment, ses parents adoptifs lui ont octroyé plusieurs dons en espèces, afin qu'elle n'ait «besoin du secours de personne» et également en vue de lui constituer une dot convenable. Chose qui ne tarda pas à lui être utile puisque le 16 avril 1735 elle épousa Jean George Guiguer<sup>21</sup>, le «cher et bien aimé neveu» de Louis Guiguer comme ce dernier le qualifie lui-même dans un codicille complétant son testament de 1737.

A photograph of two handwritten signatures. The first signature on the left reads "Guiguer de Prangins". The second signature on the right reads "Judith Van Robais". Both signatures are written in a cursive, flowing script.

4.  
Signatures de Louis Guiguer et Judith au bas de leur acte de don mutuel du 29 septembre 1732. Paris, A.N., Et. XLVIII, 64.



3.  
Portrait de Judith Van Robais par Nicolas de Largillière (1656-1746), probablement entre 1713 et 1720. Zurich, Musée national suisse, Inv. LM 63810.

Le dimanche 17 décembre 1747, à neuf heures du soir, Louis Guiguer meurt d'une attaque d'apoplexie dans son hôtel particulier de Paris. Sans doute sa santé était-elle atteinte depuis assez longtemps, puisqu'un nouveau testament daté du 7 juin 1746 le dit «convalescent d'une longue maladie»<sup>22</sup>. Deux jours après sa mort, étant donné son appartenance «à la Religion prétendue réformée», il est enterré de nuit «sans bruit, scandale, ny appareil dans le Cimetière des Etranger à la porte St Martin [...]»<sup>23</sup>. Quant à Judith, elle meurt moins d'un an après son époux, le 11 juin 1748<sup>24</sup>.

Deux des frères et sœurs de Louis Guiguer méritent également d'être mentionnés, car eux-mêmes ou leurs descendants ont joué un rôle important dans l'histoire de Prangins. Il s'agit de Jeanne Guiguer (1662-1712) et de George Tobie Guiguer (1672-1752). Jeanne, qui épouse en premières noces Théophile Thellusson<sup>25</sup>, donne naissance à Isaac Thellusson que l'on retrouvera plus loin mêlé aux affaires de Louis Guiguer et qui deviendra célèbre comme



*I. Thellusson Minist. de la Rep. à Paris in 1690.*

5.

Portrait d'Isaac Thellusson, tiré de: F. de Grenus, *Fragments biographiques et historiques sur Genève (1535-1792)*, Genève 1815.

6.

Frontispice de l'*Historia genevrina* de Gregorio Leti, Amsterdam, 1686.



RODANO.

ARVA.

ministre de la République de Genève à Paris (fig. 5)<sup>26</sup>. Le second époux de Jeanne, Abraham Mestrezat<sup>27</sup>, veuf de Catherine Rilliet, avait eu de son premier mariage un fils nommé Alexandre (1683-1736). En épousant Anne Thellusson<sup>28</sup>, fille de Jeanne et de Théophile Thellusson, Alexandre Mestrezat est devenu neveu de Louis Guiguer, lequel le choisira pour être l'administrateur de sa baronnie de Prangins dans les années 1723 à 1730<sup>29</sup>.

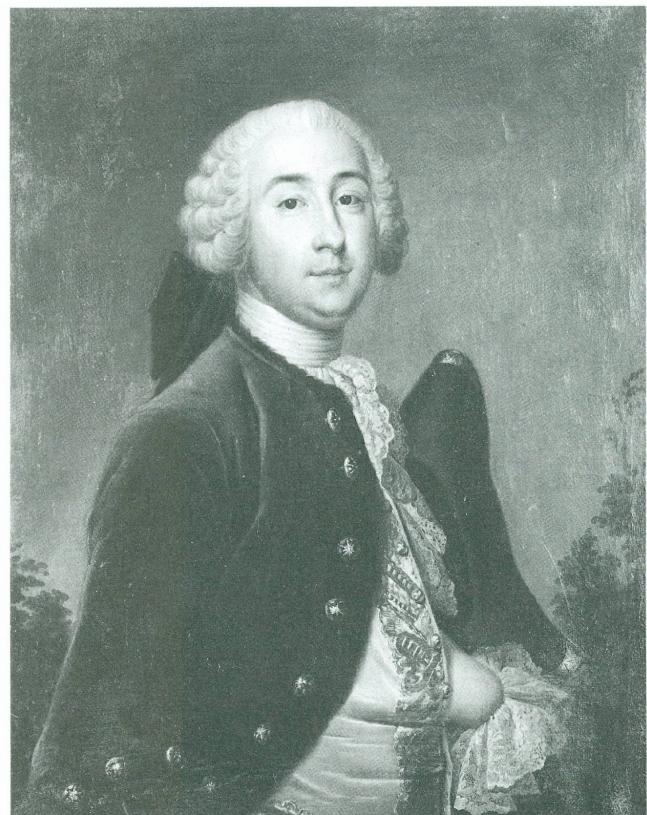
Quant à George Tobie Guiguer, il épouse Suzanne Leti et de leur union naît, en 1708, leur fils Jean George. Suzanne, qui est née le 19 novembre 1675<sup>30</sup>, soit à peine un mois et demi avant son beau-frère Louis Guiguer, est la fille de l'historien et écrivain protestant Gregorio Leti (1630-1701), auteur de nombreux ouvrages historiques et politiques parmi lesquels une *Historia genevrina* publiée à Amsterdam en 1686 (fig. 6)<sup>31</sup>. A propos de cette histoire de Genève, d'ailleurs très controversée, il est intéressant de relever que l'auteur mentionne l'ancien château de Prangins, possédé à l'époque par Jean de Balthazard, et fait état d'un mystérieux manuscrit découvert sur place qui lui a servi de source pour rédiger sa chronique<sup>32</sup>. Ainsi, bien avant qu'il ne songe à acquérir sa baronnie en Pays de Vaud, Louis Guiguer a pu entendre parler de Prangins par Leti ou par sa fille.

Pour en revenir à George Tobie Guiguer, il est associé à son cousin Jean André Tourton dans la banque «Tourton & Guiguer» de Londres<sup>33</sup>. C'est à ce frère George Tobie que Louis Guiguer lègue dans son testament olographe de 1737 l'ensemble de ses biens dans le Pays de Vaud. Acte qu'il modifie par la suite en faveur du fils de George Tobie, Jean George, son bien aimé neveu (fig. 7)<sup>34</sup>. Ce dernier avait résidé depuis mai 1732 – et peut-être même auparavant – à la même adresse que les Louis Guiguer, ce qui a certainement facilité sa rencontre, et par la suite son mariage, avec la jeune Elisabeth Augustine Darcy. Jean George Guiguer, qui est qualifié de «négociant à Paris», se trouve aussi fréquemment mêlé aux affaires de Louis Guiguer.

## LOUIS GUIGUER BANQUIER ET HOMME D'AFFAIRES

Si Louis Guiguer, à l'instar de son neveu Isaac Thellusson, avait écrit des mémoires, il aurait pu employer les mêmes mots pour décrire la modestie des revenus de ses parents et sa propre réussite financière: «ma mère n'avait que peu de bien [...] et c'est de cet état qu'il plut à Dieu de nous tirer et de se servir de moi»<sup>35</sup>.

Pour ses débuts dans les affaires, Louis Guiguer travaille à Amsterdam. Il est alors associé à son frère aîné Isaac, formant une société qui porte le nom de «Frères Guiguer»,



7.  
Portrait de Jean George Guiguer. Collection privée.

jusqu'au moment où ils se séparent pour devenir respectivement banquiers à Paris et à Londres<sup>36</sup>.

## La Banque Tourton & Guiguer

Dès l'année 1699, et peut-être déjà auparavant, Louis Guiguer travaille à Paris avec son cousin Jean-Claude Tourton, considéré depuis longtemps comme «un banquier lionnois bien estably»<sup>37</sup>. Un Genevois qui voyage beaucoup, François Calandrini (1677-1750), a laissé à ce sujet le témoignage suivant:

«... je ne partis Cependant qu'au mois de May 1699 pour Douvres [...] nous eûmes un passage asses long et facheux ayant beaucoup souffert sur mer. Etant arrivé à Calais [...] je partis en Poste a Cheval pour Paris [...]. Quoi que je ne fusse pas bien remis, je vis mes amis en particulier Mr. J. Claude Tourton a qui j'étois particulièrement recommandé par Messrs Tourton et Guiguer de Londres [...] et etant arrivé ches M. Tourton rue des Mauvaises Paroles [...]. Ma santé se rétablit tout doucement [...]. Je ne scaurois asses reconnoître les bontés de Madame de Marisy et de Messrs Tourton et Guiguer.»<sup>38</sup>



8.

Portrait de John Law par E. J. Desrochers (1668-1741). Gravure sur cuivre. Genève, Centre d'iconographie genevoise (coll. BPU), Rec. Est. 366.

A cette époque, Louis Guiguer n'est sans doute qu'un simple commis au service de Jean-Claude Tourton, comme le sera, quelque huit ans plus tard, Isaac Thellusson. Mais s'il commence modestement, Louis Guiguer est déjà l'associé de son cousin quatre ans plus tard lorsqu'ils rédigent ensemble, le 1<sup>er</sup> avril 1703, le premier «Grand Livre de Raison de nous Jean-Claude Tourton et Louis Guiguer»<sup>39</sup>. En 1703 et 1704, l'*Almanach Royal* ne mentionne encore que «Tourton, rue des Mauvaises Paroles» et ce n'est qu'à partir de 1706 qu'il consigne les deux noms: «Tourton & Guiguer». Ils sont d'ailleurs assortis d'un changement d'adresse: «Rue St Martin», signe de la prospérité de leurs affaires puisque la plupart des banquiers importants de l'époque ont leur cabinet dans cette rue ou dans la rue Quincampoix<sup>40</sup>.

Dans la liste des banquiers du même *Almanach* de 1706, les deux associés figurent en quatrième position, ce qui atteste leur importance<sup>41</sup>. Herbert Lüthy dit à ce propos, en se

référant à Desmaretz, contrôleur des finances de France entre 1708 et 1715: «La maison Tourton & Guiguer est l'une des quatre ou cinq grandes banques parisiennes dont le crédit importe fort au gouvernement»<sup>42</sup>.

Sans vouloir entrer dans le détail des transactions financières de cette grande Maison, il nous paraît intéressant d'en citer quelques-unes. Ainsi, l'affaire Huguetan, liée aux opérations financières de la guerre de succession d'Espagne, dans laquelle les noms de Tourton & Guiguer apparaissent à plusieurs reprises entre 1703 et 1705<sup>43</sup>. Ils figurent alors parmi les correspondants et même les commissionnaires des sieurs Jean Henri Huguetan et Samuel Bernard, le premier étant le principal correspondant du second qui, lui, est considéré comme «le plus grand banquier de l'Europe»<sup>44</sup>. Louis Guiguer en personne accompagne le 11 juillet 1705 à Amsterdam Etienne Demeuves, banquier et principal créancier d'Henri Huguetan, pour essayer d'éviter la banqueroute qui, pourtant, ne manque pas de se produire<sup>45</sup>.

Autre affaire de grande envergure pour nos associés: celle des remises de guerre des prisonniers d'Angleterre détenus en France, en 1708. La banque Tourton & Guiguer est chargée en exclusivité par le colonel anglais John Arnott, «trésorier de tous les prisonniers anglais de guerre en France», de faire transférer dans quarante-cinq villes et bourgs français où se trouvent ces prisonniers des sommes qui leur sont destinées<sup>46</sup>.

Dans l'affaire de l'Electeur de Bavière, en 1714 et 1715, Jean-Claude Tourton et Louis Guiguer ont été fréquemment sollicités pour tenter de redresser une situation financière désastreuse<sup>47</sup>. Ils ont même eu gain de cause, au dire d'Isaac Thellusson, dans un grand procès qui suivit cette affaire<sup>48</sup>.

Enfin, ils ont joué un rôle important dans la préparation des grandes opérations lancées par le financier John Law (fig. 8), lequel «démontre l'importance du crédit en répandant en France le papier-monnaie et en fondant une banque d'État»<sup>49</sup>. Lors de la séance extraordinaire du 24 octobre 1715, Tourton et Guiguer ont été parmi les quatre consultants sur treize favorables au projet de cette banque qui, comme le remarque Herbert Lüthy, n'a commencé à prendre consistance et à se mettre en vue qu'au cours de l'année 1717<sup>50</sup>. Une autre preuve de la participation de Louis Guiguer à la mise en place du système de Law se trouve dans une lettre adressée par le Duc de Noailles au maréchal de Villeroy en date du 15 octobre 1715:

«J'ai l'honneur de vous dire ce matin M. que M. Amelot, M. Dargenson, M. le Prévôt des marchands et Srs Fagon

de Baudry et de St Couten devoient s'assembler cet après-midi chez moi pour examiner la proposition de M. Law, ils sont venus et ont paru fort satisfait du compte qu'il leur en a rendu, de manière que ce qui peut rester de doute, ne roule que sur le plus ou le moins d'utilité que produira l'exécution de la proposition; mais qu'on ne peut en craindre aucun inconvenient, je mande les Srs Fenellon, Tourton & Guiguer avec le sieur Piou, pour les Entendre encore demain au matin sur cette matière [...].»<sup>51</sup>

Avant de quitter la Banque Tourton & Guiguer de Paris, qui va d'ailleurs bientôt changer de nom, il est bon de rappeler que de nombreux membres de ces deux familles ont fait partie de diverses associations bancaires implantées à Lyon, Amsterdam, Paris et Londres, et souvent appelées à travailler en étroite collaboration. Elles forment ce que Herbert Lüthy appelle «la constellation Tourton et Guiguer» qui a joué un rôle majeur dans l'essor de la Banque protestante en France et qui, selon le même auteur, a constitué un des circuits les plus complets de la finance internationale huguenote<sup>52</sup>.

### **La Banque Thellusson et Cie**

Le 1<sup>er</sup> novembre 1715, la Banque Tourton & Guiguer devient la Banque Thellusson et Cie<sup>53</sup>. Elle prend alors le nom de celui qui est entré à son service comme commis quelque sept ans auparavant et qui, par son travail acharné et son intelligence, devient le gérant de l'association: Isaac Thellusson, neveu de Louis Guiguer. Laissons lui la parole à ce sujet:

«En 1715 et dès que je fus majeur, c'est à dire, le 1<sup>er</sup> Novembre Ils [J. C. Tourton et L. Guiguer] me remirent en effet toutes leurs affaires sous le nom de Thellusson et Compagnie, que j'aurois seul la signature et que toutes les affaires se feroient dans la maison de M. Tourton.»<sup>54</sup>

Le même Thellusson rapporte que dès l'année 1713 les «brouilleries» entre les deux associés, Tourton et Guiguer, sont de plus en plus fréquentes malgré son intervention comme conciliateur et qu'elles débouchent quatre ans plus tard sur une rupture définitive. Louis Guiguer constatant «qu'il ne lui étoit pas possible de continuer une société sur laquelle il n'avoit pas même d'inspection» demande sa part de profits et se retire<sup>55</sup>. Il restera brouillé avec son neveu jusqu'en 1744, avec une petite trêve en 1722, époque du mariage de Thellusson avec Sara Le Boulenger<sup>56</sup>.

On notera cependant que les clients de la Banque Tourton Guiguer de Paris continuent à la nommer ainsi, comme en témoignent par exemple les livres de comptes d'Ami Lullin, le célèbre pasteur genevois, en 1718<sup>57</sup>.

### **Louis Guiguer financier indépendant**

Est-ce à «l'humeur difficile de M. Guiguer», selon ce que rapporte Isaac Thellusson qui n'est peut-être pas un observateur parfaitement objectif, qu'il faut attribuer l'origine de la rupture définitive de Louis Guiguer avec ses associés? Ou faut-il y voir l'aboutissement du profond désir d'indépendance qui animait Guiguer et que le même Thellusson décrivait dans ses «Mémoires», notant que «M. Guiguer me disoit souvent qu'il vouloit me laisser l'établissement»<sup>58</sup>. Quoi qu'il en soit, Louis Guiguer poursuit désormais seul son chemin et il ne semble pas manquer de projets pour faire fructifier ses affaires. Le voici, entre autres, qui va participer, aux spéculations de la Compagnie d'Occident.

### *La Compagnie d'Occident ou «Compagnie du Mississippi»*

Le 5 septembre 1717, John Law met sur pied la Compagnie d'Occident appelée plus couramment Compagnie du Mississippi, qui reprendra deux ans plus tard le nom de l'ancienne «Compagnie des Indes». Elle constitue avec la Banque d'état le deuxième et le plus important volet du «système de Law». Elle est investie du privilège exclusif du commerce de la Louisiane (ou Mississippi) et du commerce des peaux de castor du Canada. Etant donné qu'aucun fonds de roulement n'est mis à sa disposition pour lui permettre de s'équiper et de se développer, cette compagnie de commerce débute comme «une pure spéculation»<sup>59</sup>.

Parmi les premiers souscripteurs qui se présentent entre le 14 septembre et le 6 octobre 1717, Louis Guiguer vient en quatrième position par ordre d'importance<sup>60</sup>. Qu'il ait tiré un large profit des «actions du Mississippi» ressort clairement du fait que, selon Lüthy, «il fut donc de ces premiers dans la course qui avaient une chance de voir centupler leur mise [...]»<sup>61</sup>.

A propos des liens qui existent entre Louis Guiguer et John Law, trois points sont à retenir: premièrement, que Louis Guiguer a été favorable au «Système» dès ses débuts, deuxièmement qu'il est parmi les premiers à se lancer dans des spéculations de grande envergure avec les «actions du Mississippi» et, enfin, que le nom de John Law apparaît fréquemment dans les années 1718-1719 dans les répertoires du notaire Paul Ballin qui est également celui de Louis Guiguer<sup>62</sup>.

Cette même étude notariale a pour client un autre personnage sur lequel nous aurons à revenir puisque c'est lui qui, devenu propriétaire du château de Prangins, le vendra à Louis Guiguer en 1723. Il s'agit de Jean Rieux, qui gravite avec son frère Jean-Louis dans ces milieux de grands

spéculateurs mississipiens. Herbert Lüthy décrit Jean Rieux comme «le milliardaire éphémère du Mississippi» et indique qu'il se livre à Genève en 1719 à une véritable débauche d'acquisitions immobilières et devient l'un des plus grands propriétaires fonciers de cette ville<sup>63</sup>. C'est d'ailleurs à cette époque que Rieux achète Prangins aux barons de Denkelmann<sup>64</sup>.

Quant aux autres affaires de notre banquier, qu'elles soient liées à sa belle-famille Van Robais, à ses achats immobiliers, à la Banque Burrish-Moshmann ou à d'autres activités, elles sont souvent difficiles à suivre ou même à découvrir, étant donné l'état très lacunaire des pièces notariales à notre disposition. Dans les dossiers des notaires parisiens de Louis Guiguer, certaines années ne sont pas même représentées et bien des actes pourtant inscrits aux répertoires ont totalement disparu<sup>65</sup>.

En outre, Louis Guiguer utilise fréquemment des prénoms pour traiter ses affaires et signer des actes notariaux. Si certains nous sont connus, comme Pierre Dugué Dumesnil qui déclare le 1<sup>er</sup> mars 1735 n'avoir «fait que prester son nom audit Sieur de Prangins [...] pour luy faire plaisir»<sup>66</sup>, d'autres restent dans l'ombre et masquent les tractations de notre banquier.

Malgré ces difficultés, nous avons tenté de dégager les principaux domaines dans lesquels Louis Guiguer a été actif durant les années 1720 et jusqu'à sa mort. Les noms qui figurent en relation avec celui de Guiguer dans les actes et documents qui nous ont été conservés jettent également un jour sur ses relations et sur les milieux dans lesquels il a évolué.

### *Les affaires de famille*

Louis Guiguer, comme nous l'avons vu précédemment, a beaucoup travaillé, en association avec ses proches parents Guiguer-Tourton et Thellusson, soit directement à Amsterdam puis à Paris, soit indirectement avec les maisons sœurs de Lyon, Londres et Amsterdam. Les voyages d'affaires de Louis, probablement très fréquents, n'ont guère laissé de traces, pour les raisons déjà évoquées. On sait néanmoins qu'il a fait deux séjours en Hollande, en 1705 et 1710, en rapport avec l'affaire Huguetan<sup>67</sup>, et qu'en 1717 il est de passage à Genève, peut-être pour rendre visite à sa mère et régler quelques affaires<sup>68</sup>.

Louis Guiguer entretient des relations étroites avec sa belle-famille: les Van Robais, et son nom figure sur bon nombre d'actes notariaux de cette famille. En avril 1733, par exemple, c'est lui qui s'occupe de vendre une grande propriété «appelée la Planchette scise a Courcelles paroisse de

Clichy la garonne» appartenant à Josse Van Robais, son beau-père<sup>69</sup>. A la mort de ce dernier, survenue le 29 mai 1733, Louis participe à la liquidation de la succession, comme en témoigne sa signature, et il hérite de 500 000 livres. Herbert Lüthy remarque à ce sujet: «Si le premier fondement de la fortune de Guiguer a été son ancienne banque, le deuxième a été sans doute son alliance avec les Van Robais» qui forment une «puissante dynastie de manufacturiers royaux» et «sont également armateurs, envoyant leur cargaisons en Espagne et ailleurs sur leurs propres vaisseaux, et par extension quasi inévitable, banquiers d'affaires et quelque peu financiers»<sup>70</sup>.

Bien que l'absence de documents ne permette pas d'évaluer la mesure exacte dans laquelle Louis a été associé à toutes les affaires des Van Robais, l'importance de la place qu'il occupe au sein de leur famille ressort du fait que c'est lui qui, au moment du mariage en 1720 de Samuel Van Robais, neveu de Josse, avec Marie Feray, fille d'un gros négociant-armateur du Havre, est chargé de représenter Josse Van Robais comme chef de famille. Huit ans plus tard, accompagné de son épouse, Louis assiste au mariage d'un autre neveu de Josse, Pierre Van Robais, qui épouse Marie Suzanne Gastebois, fille du banquier Jean Gastebois et nièce de Vincent Pierre Fromaget, directeur de la Compagnie des Indes<sup>71</sup>.

D'autres noms illustres que l'on voit associés aussi bien aux Van Robais qu'à Louis Guiguer, à propos de l'affaire Huguetan, sont ceux d'Etienne Demeuves père et fils qui, selon Lüthy, «paraissent avoir été depuis longtemps les banquiers à Paris de la société Van Robais d'Abbeville» et qui servent souvent d'intermédiaires entre cette société et les affaires royales<sup>72</sup>.

De même que les Van Robais, de par les priviléges et le titre même de leur Manufacture royale, ont dû être fréquemment appelés à traiter avec le roi, de même Louis Guiguer s'est trouvé à plusieurs reprises mêlé aux affaires du souverain.

### *Les affaires «du Roy» et la haute société*

Dès 1707, la Banque de J. C. Tourton et Louis Guiguer apparaît comme l'un des cinq établissements financiers les plus en vue et deux ans plus tard, au moment de la crise financière de 1709, elle est citée par Desmaretz, contrôleur des finances, comme étant parmi «les trois ou quatre banques dont le crédit importait le plus pour les affaires du roi»<sup>73</sup>.

Il n'est guère surprenant, dans ces conditions, que Louis Guiguer soit souvent impliqué dans les affaires royales. Ainsi, lorsqu'il part pour la Hollande en septembre 1710,

son voyage doit à la fois servir ses propres intérêts et ceux du roi, Lüthy suggérant même qu'il peut s'agir d'«une mission tant financière que politique»<sup>74</sup>.

Dans les projets et réalisations de Law pour la création d'une Banque Royale, Louis Guiguer, comme on l'a vu plus haut, joue un rôle important dans toutes les séances préparatoires.

Une recherche effectuée dans les répertoires des notaires de Louis Guiguer entre les années 1718 et 1720 et entre 1722 et 1744 a permis de découvrir divers actes qui ont été passés par le roi en faveur de notre banquier. Ainsi en septembre 1719, le roi a effectué un remboursement à Louis Guiguer, et ce dernier a signé trois quittances au «Roy» datées d'octobre 1739 et de janvier et juillet 1742<sup>75</sup>.

Si plusieurs documents ont disparu des liasses, il nous reste cependant la quittance du 5 janvier 1742 dans laquelle Louis Guiguer reconnaît recevoir de «Maître Pierre Nicolas Gaudion Delagrange conseiller du Roy en ses Conseils garde de son Trésor Royal à la décharge de Sa Majesté [...] la somme de 59 000 livres» pour le remboursement de diverses rentes effectuées par Guiguer au cours des années 1736 et 1737<sup>76</sup>. On conserve également un Edit royal imprimé et daté du 17 mars 1741 qui constitue à Louis Guiguer une rente viagère de 6 000 livres «bien payable par chacun an», constitution qui est faite moyennant la somme de 48 000 livres que Louis Guiguer verse comptant<sup>77</sup>. Moins d'un mois plus tard, le 14 avril 1741, c'est au tour de Jean George de se voir doté d'une telle rente, moins importante puisqu'elle se chiffre à 2 000 livres, pour laquelle son oncle Louis Guiguer verse 24 000 livres au trésor royal<sup>78</sup>.

Ces pièces d'archives, parmi d'autres, montrent notre banquier entretenant des relations avec bon nombre de personnages qui gravitent dans le milieu de la Cour ou ont des fonctions ou des titres en rapport avec les affaires royales. Qu'il s'agisse de militaires comme Charles Robelin «maréchal des camps et armes du Roy, directeur général des fortifications de Picardie et d'Artois» ou Jean-Baptiste du Casse «Lieutenant Général des armées navales du Roy»<sup>79</sup>, de conseillers du roi comme Nicolas Dompierre sieur d'Imberville<sup>80</sup> ou François Dusart<sup>81</sup>, ou d'administrateurs comme Claude Pierre de Beaufort «Fermier Général de sa Majesté»<sup>82</sup> et Pierre Bragouze qui cumule la charge de «conseiller du Roy en Ses Conseils», celle de «Trésorier Général de la Maison de sa majesté» et celle de «Fermier Général»<sup>83</sup>, tous sont bien connus de Louis Guiguer. Il les compte parmi ses amis, les invite à son mariage ou à celui de son neveu Jean George, conclut avec eux des affaires et leur prête d'importantes sommes d'argent.

Dans ce milieu de la haute société, il est d'usage de faire exécuter son propre portrait par un ou plusieurs peintres réputés. Louis Guiguer et son épouse Judith ne manquent pas de suivre cette coutume et se font peindre par l'un des artistes alors les plus en vogue: Nicolas de Largillièvre (1656-1746)<sup>84</sup>. Les deux portraits (fig. 2 et 3), autrefois conservés au Metropolitan Museum de New York, ont été acquis par le Musée National Suisse le 9 juin 1983 à une vente Sotheby à New York et ils sont actuellement exposés à Zurich en attendant de trouver leur place au Musée du château de Prangins<sup>85</sup>. D'après Waldemar Deonna, les deux toiles auraient été peintes en 1723 et 1730 et une étude réalisée pour le portrait de Judith serait conservée au Musée du Caire<sup>86</sup>.

### *La Banque Burrish & Mosmanns*

Fondée au cours de l'année 1728, cette société qui porte le nom d'Henry Burrish et Christian Mosmanns, tous deux «banquiers à Paris», est, selon H. Lüthy, «une entreprise commune» de Louis Guiguer et des Van Robais. Henry Burrish est fréquemment porteur d'une procuration pour agir au nom des Van Robais dans diverses affaires familiales et inversement, au moment de la succession de Burrish, c'est Pierre Van Robais, qui est chargé de la liquider. Burrish était d'ailleurs un ancien commis de la Banque Thellusson et Cie et lorsque celle-ci avait été dissoute, en septembre 1722, il s'était associé à un autre ancien commis: Fleury Tourton, pour fonder une nouvelle maison sous le nom de Tourton & Burrish.

Moins de cinq ans plus tard, le 30 avril 1728, la maison Tourton & Burrish disparaissait à son tour pour faire place, d'une part, à la société Tourton & Baur, dirigée par Fleury Tourton et Jean-Claude Baur et, d'autre part, à la Banque Burrish & Mosmanns<sup>87</sup>.

Louis Guiguer entretient des relations avec toutes ces sociétés bancaires. Il figure parmi les principaux créanciers de Burrish & Mosmanns et reçoit dans les années 1732 à 1746 d'importantes sommes d'argent provenant de la liquidation des sociétés Tourton & Burrish et Burrish & Mosmanns<sup>88</sup>. Fleury Tourton, qui apparaît souvent dans les actes notariaux de Louis Guiguer, lui sert à plusieurs reprises de prête-nom et l'on peut se demander si les activités de Fleury Tourton au sein des sociétés Tourton & Burrish et plus tard Tourton & Baur ne cachent pas simplement celles de Louis Guiguer<sup>89</sup>. A la mort de Fleury Tourton, le 12 octobre 1740, c'est Louis Guiguer qui est son exécuteur testamentaire<sup>90</sup>.

## Sociétés minières

Le 10 octobre 1740, Louis Guiguer réunit chez lui Robert Knight<sup>91</sup> et son fils, Henry Janssen et Jean George Guiguer qualifiés de gentilhommes anglais, David Lyon, gentilhomme écossais, tous intéressés dans «l'Entreprise et exploitation des mines de cuivre et de plomb tenant argent et autres mines et minières dans le Comté de Bourgogne et dans la province d'Alsace»<sup>92</sup>. Au cours de cette assemblée, ces messieurs choisissent un nouveau régisseur en la personne de Jean Jacques Saur qui a été, entre autres, l'associé de Jean Rieux dans diverses affaires dont celle du Mississippi<sup>93</sup>.

La société des mines de Bourgogne et d'Alsace prend naissance le 12 mars 1733, date à laquelle la concession d'exploitation lui est accordée par sa Majesté le Duc de Bourbon «grand maître des mines et minières de France». Les documents ne disent pas si Louis Guiguer en a fait partie dès le début, mais on le voit y prendre une part active dans les années 1740 et 1746. Il signe notamment le 30 janvier 1742, ensemble avec Alexandre Alexander financier de cette société, Henry Janssen et son neveu Jean George, une quittance d'une somme de 8 782 livres provenant de l'exploitation des mines de Bourgogne en faveur d'une jeune demoiselle parente par sa mère avec le Duc de Mazarin<sup>94</sup>. Plus tard, les 22 juillet et 24 octobre 1746, lui-même et ses associés reçoivent de la Grande Chancellerie des lettres leur accordant exemption des droits d'aubaine<sup>95</sup>. Cette même société restera d'ailleurs en activité jusqu'après la mort de Louis Guiguer et Jean George y jouera un rôle de plus en plus important au point que Janssen lui remettra sa participation le 25 avril 1752<sup>96</sup>.

Louis Guiguer n'a-t-il pas également été mêlé aux affaires de la Compagnie François Guillaume Roussel ou Compagnie des mines du Languedoc qui obtient en 1734 la concession des mines des diocèses d'Alet et de Narbonne? Car derrière le nom de Roussel se cachent des personnes venant de divers horizons: François Tronchin et Isaac Thellusson de Genève, Henry-Jules Bouquet de Rolle, Benjamin Jain de Morges, Charles Matthieu de Trèves, Jean Guillaume Emmink de Cologne, Jean-Georges Naschold du Wurtemberg, les sieurs de la Cossière, Privat et Lempereur de Lyon et, enfin, Jean George Guiguer<sup>97</sup>. A cette époque, ce dernier habite à la même adresse parisienne que son oncle et semble bien peu fortuné puisque Louis Guiguer lui accorde plusieurs rentes annuelles<sup>98</sup>. Il est donc très probable que Jean George Guiguer sert aussi de prête-nom à Louis et que c'est celui-ci qui, une fois de plus, investit et brasse des affaires.

Enfin, selon Herbert Lüthy, Guiguer s'est également intéressé, par l'intermédiaire de son beau-frère Abraham

Mestrezat, à des sociétés minières de Bretagne et de Franche-Comté<sup>99</sup>.

## La maison Magon de Saint-Malo

L'une des principales activités de cette maison consiste à envoyer des ballots de toiles de Bretagne en Espagne et au Portugal afin de recevoir en contrepartie des quantités appréciables de métal blanc, sous forme de piastres. Louis Dermigny précise à ce sujet:

«Et même le trafic dépasse de loin le cadre breton. De l'intérieur du royaume, de Paris, de Beauvais, d'Orléans, de Dijon, négoce et noblesse de robe prennent des participations dans les expéditions de toiles des Magon et dans les retours en piastres. Plus largement encore, c'est un élément majeur de la spéculation internationale auquel s'intéressent presque toutes les places occidentales [...].»<sup>100</sup>

Dans un contexte d'affaires d'une telle envergure, auquel participent aussi bien d'importantes maisons françaises, de puissants négociants juifs portugais de Londres, d'Amsterdam et de Bordeaux que des financiers genevois et vaudois bien introduits, comme Fatio, Bontems, Gabriel Lullin & Rilliet, Jean-Louis Couvreu et Couvreu de Deckersberg, on s'attend à voir apparaître le nom de Louis Guiguer. Ce qui ne manque pas de se produire et cela dès les années 1732-1733 lorsqu'on le trouve mentionné dans les registres de la maison Magon comme correspondant et participant<sup>101</sup>.

A travers les multiples facettes de sa vie professionnelle, Louis Guiguer apparaît bien, pour reprendre les mots de Lüthy, comme un «personnage assez représentatif du «capitaliste» «capitaliste» aux activités multiples et internationales du siècle de Louis XV»<sup>102</sup>.

## LES RELATIONS DE LOUIS GUIGUER

Très révélatrices de sa riche personnalité sont également les relations que notre banquier entretient non seulement avec ses parents proches ou lointains et avec des hommes d'affaires d'horizons variés, mais même avec ses domestiques qu'il marie parfois et auxquel il lègue à sa mort diverses rentes<sup>103</sup>.

Avec sa famille directe Tourton-Guiguer, sa belle-famille Van Robais et les familles alliées, Le Boulenger<sup>104</sup>, Feray, Gastebois, Des Gouttes, Mestrezat, Louis Guiguer a de nombreux contacts d'ailleurs souvent liés à ses affaires. L'importance de son rôle dans la «constellation» internatio-

nale des Tourton-Guiguer a déjà été relevée et, pour ne citer que quelques noms, Louis travaille avec ses frères Isaac et George Tobie à Londres et Amsterdam, avec son cousin Jean-Claude Tourton et son neveu Fleury Tourton à Paris ainsi qu'avec les maisons sœurs Tourton & Lefort (devenue plus tard Tourton & Sollicofre) à Lyon et Tourton & Vernet à Amsterdam<sup>105</sup>.

Avec les Thellusson, Louis Guiguer entretient également de bons rapports et, malgré sa brouille avec Isaac, il lui lègue dans son testament de 1746 une rente de 1 500 livres ainsi qu'à sa nièce Henriette Thellusson, épouse de Jean-Jacques Des Gouttes<sup>106</sup>.

C'est toutefois avec son frère George Tobie et avec le fils de celui-ci Jean George que Louis se sent le plus d'affinités. Jean George réside dans sa maison, épouse sa fille adoptive, est associé à bon nombre de ses affaires et se verra désigné comme son légataire universel.

A l'instar de ses relations familiales, les liens d'amitié qu'en-tretient Louis Guiguer s'imbriquent étroitement dans sa vie professionnelle. Ainsi, lorsqu'il fait don à Simon Gilly, désigné comme son exécuteur testamentaire, d'un diamant de 5 000 livres qu'il le prie d'accepter en témoignage de leur amitié et que l'on sait que cet ami – futur directeur de la Compagnie des Indes<sup>107</sup> – est en même temps député de la Province de Languedoc pour le commerce<sup>108</sup>, lorsqu'on sait par ailleurs que Louis a investi de gros capitaux dans cette région, par l'intermédiaire de Jean George Guiguer<sup>109</sup>, on ne peut s'empêcher de relever la concordance entre ce geste amical de Louis Guiguer et ses intérêts professionnels.

Louis Guiguer est également lié à diverses grandes familles genevoises dont les membres résident tantôt à Paris tantôt à Genève. Il traite des affaires avec Marc et Ami Lullin<sup>110</sup>. Il est parrain de Louis Pictet du Bengale et fait certainement partie des intimes d'Ami Pictet puisque celui-ci est appellé à témoigner de l'identité de Louis Guiguer le jour de sa mort<sup>111</sup>.

# **LOUIS GUIGUER PROPRIÉTAIRE IMMOBILIER ET TERRIEN**

Les années 1717 à 1723 sont pour Louis Guiguer riches en évènements: il rompt avec son associé Jean-Claude Tourton et se met à travailler comme banquier indépendant, il participe activement aux spéculations de Law et de la Compagnie d'Occident et il accueille dans son foyer la petite Augustine Darcy. C'est également durant cette période qu'il acquiert trois propriétés, l'une à Marnes, l'autre à Paris et la dernière à Prangins.



9.  
Plan de Marnes avec emplacement de la propriété de Louis Guigner. 1767. Paris, A.N., N IV, Seine et Oise 22, n° 4337.

Marnes

Alors qu'il réside à la rue des Vieilles Audriettes, paroisse Saint-Nicolas des Champs, Guiguer décide d'acquérir le 20 décembre 1717, à Marnes près Saint-Cloud, aujourd'hui Marnes-la-Coquette, au sud-ouest de Paris, une résidence «consistant en grand corps de logis, cours, bassecours, remises, écuries, plusieurs batimens, jardin et bois»<sup>112</sup>. Par la suite, en 1720, 1721 et plus tard en 1730, 1737 et 1738, il agrandit ce domaine en achetant d'autres dépendances, jardins, prés et bois dans les alentours<sup>113</sup>. Et lorsqu'en 1736 François Calandrini vient rendre visite aux Guiguer à Marnes, il ne peut que s'émerveiller de la «grande magnificence» de cette propriété.

Un plan de Marnes datant de 1767 permet de localiser le domaine de Louis Guiguer (fig. 9) qui, après être passé entre diverses mains, appartient alors à George Tobie Thellusson. La propriété Guiguer non seulement occupe la

plus grande partie de la superficie du village de Marnes, mais elle possède les bâtiments les plus vastes.

De la vie quotidienne dans cette demeure, de son cadre intérieur et extérieur, on peut se faire une idée assez précise en consultant le «scellé du 11 juin 1748», document parfois difficile à déchiffrer mais riche en informations, qui a été dressé à la mort de la veuve de Louis Guiguer<sup>114</sup>. Il contient un inventaire détaillé de tous les biens qui se trouvaient alors à Marnes: meubles, vêtements, ustensiles, vaisselle et argenterie, réserves de bois et de fourrages, arbrisseaux, chevaux, etc. Il nous dit aussi que Louis Guiguer et son épouse conservaient d'importantes sommes d'argent dans trente sacs de différente grandeur et grosseur cachés dans «une armoire de taulle pratiquée dans le mur». Qu'il y avait entre autres une pièce réservée à la fabrication des confitures, une salle de musique, une salle «dite au linge salle» entièrement équipée pour la lessive et une «cellerie» où étaient entreposées une petite calèche et une gondole sur roues. Que quatre-vingt-treize orangers, trente lauriers et autres arbrisseaux en caisse se trouvaient dans le jardin, également équipé d'une orangerie et d'un belvédère dans lequel se trouvaient onze fauteuils, un billard et d'autres jeux de société.

L'inventaire renseigne également sur la disposition des pièces, le type d'ameublement et les objets les plus divers conservés ici et là: une paire de pistolets d'argent, une balance en cuivre rouge avec ses poids, deux têtes à perroques, un baromètre et un thermomètre, un parapluie de toile cirée, un moulin à café, des estampes aux sujets variés dont une, placée au détour d'un corridor, était «une carte de la Baronne de Prangins avec sa gorge de bois noircy»<sup>115</sup>. Peut-être cette carte était-elle l'œuvre du commissaire Le Coultre qui l'aurait exécutée dans les années 1745 au moment de la Rénovation de la Baronne ou peut-être s'agissait-il d'un document plus ancien que le précédent propriétaire de Prangins aurait remis à Guiguer une fois celui-ci devenu acquéreur du château.

## Paris

Quelques années après l'achat de Marnes, le 31 juillet 1722, Louis Guiguer décide d'acquérir un hôtel particulier «avec jardin et dépendance» à la rue Barre-du-Bec<sup>116</sup>, dans la paroisse Saint-Jean-en-Grève. Les noms des précédents propriétaires et les plans anciens du terrier du roi réalisés autour de 1700 nous ayant permis de localiser cette propriété avec précision, elle s'est révélée être l'une des plus spacieuses, sinon du quartier, du moins de toute la rue<sup>117</sup>.

Un plan au sol du même hôtel particulier dessiné environ un siècle plus tard par Vasserot montre la présence d'une

cour intérieure et celle d'une grande aire non construite au centre de laquelle est tracé un petit cercle hachuré, représentant probablement un bassin d'agrément qui se trouvait dans le jardin<sup>118</sup>.

A l'emplacement qu'occupait ce bel hôtel particulier, il ne reste aujourd'hui, au n° 14 de l'actuelle rue du Temple et à proximité de l'angle de la rue de la Verrerie, qu'un bâtiment tardif, probablement de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui abrite des bureaux dépendant du Bazar de l'Hôtel de Ville.

Quant à la troisième opération immobilière effectuée par Louis Guiguer, celle-là même qui nous a conduits à nous pencher sur la carrière et la personnalité de ce banquier, elle concerne l'acquisition dans le pays de Vaud, en 1723, du château et de la terre de Prangins.

## L'ACHAT DU CHÂTEAU DE PRANGINS

Comment et pourquoi Louis Guiguer en est-il venu à acheter, si loin de Paris où il réside et de Marnes où il se rend fréquemment, une propriété sise à quelques lieues de Nyon au bord du lac Léman?

Qualifié dans la plupart de ses actes notariaux de «banquier suisse de nation résidant à Paris», Louis Guiguer a peut-être voulu renouer avec son pays d'origine en devenant propriétaire d'une grande demeure helvétique. A-t-il eu l'intention de se retirer à Prangins sur ses vieux jours ou a-t-il seulement voulu réaliser un investissement en Pays de Vaud tout en obtenant le titre de baron attaché à ce domaine? Nul doute qu'il n'ait pris en considération tous les avantages liés à une telle acquisition...

Par ailleurs, Guiguer est certainement au courant de la faillite des frères Rieux, grands spéculateurs des affaires du Mississippi qui se voient dans l'obligation de revendre dans les années 1721 à 1723 toutes les propriétés qu'ils avaient acquises à Genève et dans les environs, y compris la terre et baronne de Prangins<sup>119</sup>. Par procuration du 27 octobre 1721, Jean Rieux charge l'avocat Jean Beddevole de lui trouver un acquéreur pour Prangins<sup>120</sup>. Ce même Beddevole, qui est l'agent immobilier des «Mississippiens» à Genève, avait déjà servi d'intermédiaire entre les barons de Denkelmann et Jean Rieux lorsque celui-ci leur avait acheté le château de Prangins le 25 novembre 1719<sup>121</sup>.

Pour réaliser ses acquisitions genevoises, Jean Rieux avait dû largement emprunter et, dans certains cas, fournir des garanties hypothécaires. Pour ce faire, il s'était adressé entre autres aux banquiers Gabriel Rilliet, Antoine De la Rive, Jacob Huber, Gédéon Mallet et à celui qui semble avoir été un ami intime de John Law: Jean Vasserot père<sup>122</sup>. Alors

que le nom de Jean Vasserot, fils du précédent<sup>123</sup>, se trouve souvent associé à celui de Guiguer dans diverses affaires, comme celles de la banque Burrish & Moshmanns, son frère David a joué un petit rôle dans l'histoire de Prangins en essayant de négocier pour son père l'achat de la Baronne de Prangins au début de novembre 1719<sup>124</sup>. Cette tentative n'a cependant pas eu de suite puisque c'est Jean Rieux qui, quelques semaines plus tard, a acheté le château. Durant les quatre années (1719-1723) pendant lesquelles il en a été propriétaire, Rieux ne semble guère avoir occupé le château. Deux mois seulement après l'avoir acquis, il donnait une procuration à son oncle Alexandre Rieux, bourgeois de Genève, pour que celui-ci s'occupe entièrement de la propriété, la mette en valeur, touche les baux des fermiers et règle toutes affaires d'ordre juridique ou autre la concernant<sup>125</sup>. Et deux années ne s'étaient pas écoulées que Jean Rieux, chargé de dettes, mettait en vente Prangins.

Louis Guiguer connaissait-il personnellement Jean Rieux avant d'acheter Prangins? Des contacts avaient fort bien pu être établis par le truchement de leur notaire parisien commun, de Jean Vasserot, d'autres banquiers et hommes d'affaires ou à l'occasion des spéculations du système de Law. Il est en tous cas certain que l'avocat Jean Beddevole a joué un rôle prépondérant dans la vente de Prangins puisque c'est lui qui, le 4 septembre 1723, a signé l'acte au nom de Jean Rieux. Ce jour-là, donc, Louis Guiguer achète à Jean Rieux:

«la terre, Baronne et Seigneurie de Prangins, située au Baillage de Nyon, dans les terres de la République de Berne, avec toutes ses droitures, apartenances et dependances consistans, tant en Château, Maisons, Granges, Greangeages, Fours, places, Vignes, Vergers, Curtils, prés, Records, terres cultes, et incultes, Forêts, Bois et Buissons, qu'en Dixmes, Censes, Rentes, Directes et usagères, Peage et autres Revenus annuels, haute moienne basse et omnimode Juridiction sur les Paquiers, Communs et Charrières publiques, Eaux, Cours d'Eaux, Chasse, Pêche, Fief, hommes et homages [...].»<sup>126</sup>

Cette énumération montre que le château lui-même n'est qu'un élément de cette acquisition et qu'il s'entoure non seulement de bâtiments annexes dont plusieurs sont liés aux activités agricoles, mais aussi de terres qui fournissent les ressources les plus variées: fourrages, céréales, vin et fruits divers, bois, produits de la chasse et de la pêche.

Egalement attachés à l'«Acquis» de la baronne sont les droits seigneuriaux en rapport avec la juridiction de Prangins et la perception de taxes diverses, qu'il s'agisse de droits de pêche ou de chasse, d'impôts fonciers ou de dîmes sur les récoltes de céréales.

En ce qui concerne le château lui-même, Jean Rieux vend à Guiguer:

«tous les meubles et ustencilles qui se trouvent au dit Château, avec les Pressoirs, Cuves, Cavots et toute la fustailles et autres apartenances; Idem la Vacherie et tous les Bestiaux, avec les attirails d'attelages [...] tous les fourrages qui sont dans les Granges et toutes les Graines qui sont tant dans les Greniers qu'en semences en terre, comme aussi tous autres fruits tant recueillis que pendants en racines [...].»

L'inventaire complet de ces «dits meubles et denrées» qui existait alors sous la forme d'une «liste spécifique» a malheureusement disparu. Par contre, un document similaire établi vingt-cinq ans plus tard a été conservé dans les archives cantonales vaudoises où nous l'avons retrouvé.

## L'INVENTAIRE DE 1748

Le 22 janvier 1748, soit environ un mois après la mort de Louis Guiguer, un inventaire des biens et effets du château de Prangins est dressé à la demande de sa veuve Judith Van Robais et de son exécuteur testamentaire Simon Gilly<sup>127</sup>. Pour s'acquitter de cette tâche, le bailli de Nyon et son secrétaire se rendent au château en compagnie du régisseur de Prangins, Daniel de Ribeauvier, et du commissaire Abraham Le Coultré chargé depuis quatre ans de la «Rénovation» de la Baronne<sup>128</sup>.

Parcourant d'abord le premier étage où se situent la plupart des chambres à coucher, les hommes se rendent ensuite au rez-de-chaussée pour inventorier les pièces de réception et les cuisines. Quelque deux semaines plus tard, ils reviennent pour établir une liste de la batterie de cuisine, de la vaisselle, de la lingerie et poursuivre dans la dépendance nommée «petit bâtiment des fours». Laissant encore passer un mois, ils visitent les caves, les pressoirs, les écuries et les greniers.

Il résulte de cette enquête un texte de plus de vingt pages énumérant aussi bien les pièces de mobilier que les divers ustensiles, les objets de porcelaine ou d'argenterie, les nappes et les linge, les tonneaux et les sortes de vin, ainsi que les genres et quantités de céréales.

Cette liste d'articles avec l'indication du lieu où ils se trouvent nous permet d'identifier les fonctions des différentes pièces du château et d'imaginer quelques-unes des activités qui s'exerçaient dans cette demeure à l'époque de Louis Guiguer.

Une des premières pièces mentionnées dans l'inventaire est la «chambre de la Justice» dans laquelle se trouvent une grande table, un fauteuil, douze chaises et trois bancs. Le fauteuil est certainement destiné au seigneur ou à son représentant présidant l'assemblée, les chaises aux autres membres et les bancs aux personnages de rang inférieur ou peut-être aux accusés. Plus loin dans le texte, il est question d'une chambre d'arrêt ainsi que d'un «passage aux prisons». Ce qui montre que le château est un lieu où justice est non seulement rendue mais faite, le seigneur ayant droit, entre autres, d'emprisonner les coupables.

Une autre chambre, citée après la précédente, conserve «les archives dudit Chateau de Prangins», soit trois cent quatorze articles inventoriés dans une liste qui a malheureusement disparu, mais dont on peut néanmoins imaginer le contenu. Il s'agit très probablement de l'ensemble des par-chemins et documents concernant le château et la Baronne de Prangins, traitant aussi bien des questions de territoire et de taxes diverses que d'affaires litigieuses ou de productions agricoles, une grande partie de ces archives ayant servi de base à la Rénovation Le Coultrie. Quant au coffre-fort de fer qui se trouve dans cette même pièce, on peut supposer qu'il contient, non pas des bourses bien remplies, comme c'est le cas pour «l'armoire de tauille» de Marnes, mais les précieuses archives du château.

Dans une autre pièce située près des prisons sont conservés trois uniformes de cavaliers avec leur équipement consistant en «selles, brides, pistolets, mousquetons, Buffles, Cuirasses, Bottes, Epées, Ceinturons, Mantaux, housses, faux fourreaux et autres attirails y ayant rapport»<sup>129</sup>. Ce matériel, explique le texte, était utilisé pour «desservir les hommages de cette Baronne». Chaque nouveau seigneur de Prangins était en effet tenu de prêter hommage aux instances politiques supérieures, c'est-à-dire à «Leurs Excellences de Berne», cérémonie qui devait être entourée d'une certaine pompe à en croire les équipages décrits. Huit mois après avoir acheté Prangins, le 15 avril 1724, Louis Guiguer avait lui-même prêté cet hommage<sup>130</sup>.

A côté de ses fonctions judiciaire et administrative, le château est essentiellement un lieu de résidence, ce qui se remarque au nombre impressionnant de chambres à coucher: onze, au seul premier étage. Dans l'ensemble de la demeure, on dénombre plus de trente lits, sans compter les matelas supplémentaires, lits de camp ou lits de repos.

Ces chambres et ces lits devaient être souvent occupés, car les Louis Guiguer recevaient beaucoup d'invités ou d'hôtes de passage et ils comptaient une importante domesticité. Cités dans le testament de leur maître, les principaux employés des Guiguer à Paris étaient déjà au nombre de

douze, soit un homme d'affaires, un valet-chirurgien, un maître d'hôtel, un cuisinier, un officier, quatre laquais, un portier et deux femmes de chambre<sup>131</sup>. Ce personnel suivait probablement Judith et Louis lorsqu'ils venaient séjourner à Prangins, accompagnés parfois d'Augustine Darcy ou d'autres hôtes.

Les plus belles chambres étaient meublées d'un lit, d'une ou deux commodes, de fauteuils et de chaises, de rideaux de fenêtre, de miroirs et parfois d'une table et d'une tapisserie. Les lits, garnis d'une paillasse, d'un matelas, de couvertures de laine et d'indienne piquée, étaient recouverts d'étoffes diverses: drap, tapisserie, «sarge» (sorte de velours<sup>132</sup>), damas ou taffetas, étoffes qui recouvrent aussi les sièges ou composent les rideaux. Elles sont décrites avec le plus grand soin par les auteurs de l'inventaire, qui trouvent là un moyen commode d'identifier les différentes pièces du château et leur ameublement.

Tandis que la chambre la plus somptueuse, probablement celle des maîtres, a un lit en tapisserie et en taffetas blanc brodé, dix fauteuils couverts de moquette de soie et des rideaux en «damas cramoisy», d'autres pièces sont décorées plus simplement, par exemple d'indienne blanche et bleue sur le lit, de sièges garnis de toile et de rideaux en laine.

Quant aux logements des domestiques, «cabinet de corridor» ou «chambre des servantes», leur décor et ameublement sont réduits à l'indispensable: lits à banc ou banquette pourvus d'une paillasse et d'un matelas, de couvertures de laine grossière et de «mauvaises d'Indienne piquées», rideaux de lits faits «avec de la vieille tapisserie» et comme meubles «mauvais petits buffets de sapin» ou «mauvaises chaises».

A propos de sièges, le château en possède plus de cent quarante de divers types, surtout des fauteuils et des chaises, mais également des «demi-fauteuils», des tabourets et des bancs. Leur présence en grand nombre dans certaines pièces est significative. Nous l'avons vu pour la chambre de Justice dans laquelle plus de dix-huit places assises sont disponibles, ce qui laisse penser que d'importantes réunions s'y tenaient.

Douze fauteuils occupent une partie de la chambre du premier étage, que l'on suppose être celle des maîtres, à laquelle ils donnent un caractère de pièce de réception. Ce caractère se retrouve également dans deux salles du rez-de-chaussée: la «salle du milieu» et la «chambre à manger», qui à elles deux comptent vingt-huit sièges. La première, que l'on peut qualifier de «salon» à cause de la présence de fauteuils, d'un lit de repos et d'un cabaret – petit meuble contenant un service à liqueur –, est décorée d'une

tapisserie de damas cramoisie assortie au tissu du lit. La seconde, décrite comme une «chambre à manger carrelée de marbre», contient huit fauteuils et douze chaises. On y trouve également un «buffet de service» dans lequel est rangée la vaisselle de porcelaine. A propos de cette dernière, il est précisé qu'elle faisait l'objet d'un inventaire dont une copie avait été envoyée à Paris à Louis Guiguer; mais on a perdu la trace de ce document.

Un coup d'œil aux cuisines, la petite et la grande, nous renseigne sur leur équipement qui consiste essentiellement en deux tourne-broches, quatre tables dont deux de grande taille, quatre buffets dont il est précisé pour l'un d'eux qu'il ferme à clé, les provisions étant certainement conservées en un lieu sûr et surveillées par une personne responsable. Les deux bancs et les nombreuses chaises qui sont rassemblés dans la «petite cuisine» confirment qu'un important personnel de service prenait là ses repas.

La liste de la batterie de cuisine ainsi que de la vaisselle d'argent et d'étain renseigne sur la nourriture et les boissons qui étaient consommées ainsi que sur certains ingrédients et ustensiles utilisés pour leur préparation. Ainsi apprend-on que la soupe contenue dans de «grandes caillers» en argent était servie avec des «pochons» ou louches dans des assiettes en étain. Que des petits pâtés étaient préparés dans des moules en cuivre rouge. Que des poêles du même métal servaient à cuire les poissons qui étaient ensuite présentés sur des plats d'étain fin. Que de petites broches étaient employées pour les volailles tandis que les grandes servaient à griller les plus grosses pièces de viande. Que l'on consommait également des œufs à la coque, des salades, des châtaignes et des gauffres. Que diverses herbes ainsi que sel, sucre, poivre, moutarde, huile et vinaigre étaient utilisés pour cuisiner et assaisonner les mets. Et qu'enfin les boissons étaient variées: café, thé, chocolat, lait, vin et eau.

Les tables étaient garnies de nappes qui devaient être fréquemment renouvelées puisque l'inventaire en répertorie plus d'une centaine de différentes tailles et qualités. Les plus grandes, à grains d'orge ou à petit damassé fin avec leurs serviettes assorties, sont certainement destinées aux grands jours et aux invités de marque alors que celles en toile rayée sont dites «pour domestiques». De même, parmi les cent soixante-seize draps mentionnés, dix-huit seulement sont faits d'une fine toile de Hollande provenant peut-être de la manufacture Van Robais d'Abbeville; la grande majorité sont dits «de bonne toile de ménage» et soixante-deux sont réservés aux domestiques. On trouve encore des «Essuyemains», des tabliers de cuisine, des sacs à blé et des «cendriers», linges dans lesquels étaient conservées des cendres utilisées pour la lessive.

De l'éclairage on peut également se faire une idée à travers les luminaires mentionnés dans le texte. Ils comprennent surtout des chandeliers faits de diverses matières: cuivre jaune, fer blanc, fil de fer ou faïence, ainsi que des lanternes et des lampes en laiton ou en fer blanc.

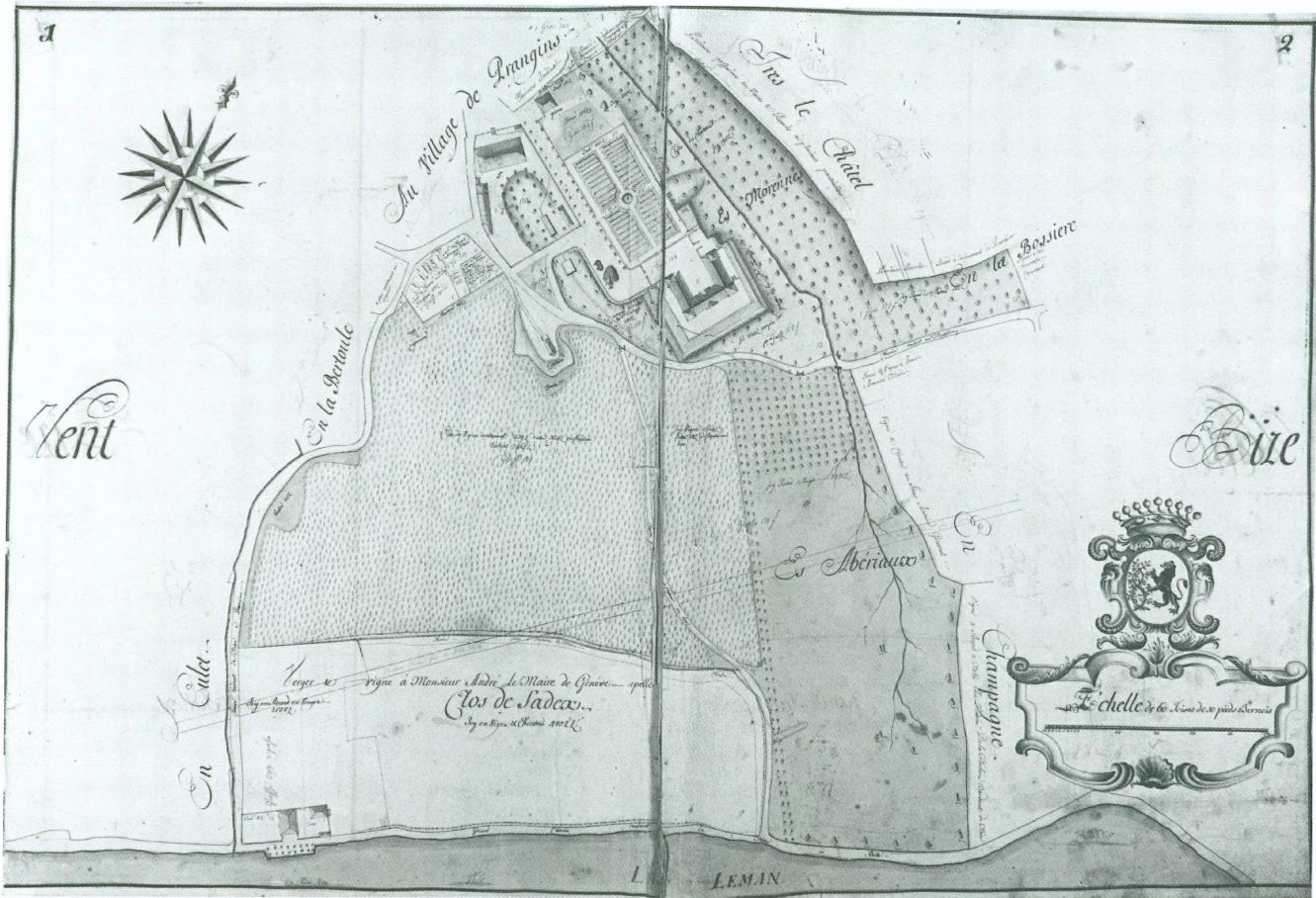
Pour se chauffer, les habitants du château avaient à leur disposition deux fourneaux, dont l'un était placé au premier étage à côté de la salle de justice et l'autre au rez-de-chaussée entre les deux cuisines. Plusieurs cheminées fonctionnaient également, comme le démontre l'énumération du matériel composant leurs garnitures: chenêts, pinces, petits balais et pelles. Pour les froides soirées d'hiver, des «chauffeslits» étaient disponibles.

Le passage du temps était marqué dans la demeure par deux pendules: l'une, située près de l'entrée de la salle à manger, avait une console dorée et l'autre, dite «pendule de Paris», avait une console en bois d'ébène et était placée dans la chambre du fourneau entre les deux cuisines. Leur présence à proximité des lieux où se préparaient et se prenaient les repas est signe que l'horaire des repas occupait une place importante dans la vie quotidienne.

Le château n'accueillait pas seulement des hôtes humains mais également, dans un appartement spécialement conçu, un autre type de population: les vers à soie. Ceux-ci étaient élevés par des magnaniers et la soie produite était envoyée à Madame de Prangins à Paris pour son usage personnel. La Grosse et les plans Le Coulitre montrent qu'il existait autour du château une plantation de mûriers blancs qui servaient à l'élevage des vers (fig. 10)<sup>133</sup>.

Aux abords directs de la demeure se pratiquaient aussi d'autres cultures qui devaient être très diversifiées puisque l'inventaire mentionne «une Commode de Sapin a 40 tiroirs pour resserrer les graines du jardin»<sup>134</sup>, qui est probablement le grand jardin potager situé à «Joux», l'ouest, en direction du village<sup>135</sup>. La vigne occupait aussi une surface importante au sud-ouest du château. Ce dernier possédait ses propres pressoirs et cinq caves dans lesquelles étaient conservés des vins de diverse qualité. On y trouvait aussi bien du gros rouge et de «la piquette pour les domestiques» que du Salvagnin de 1747 ou un petit blanc de 1736. Séjournaient également dans ces sous-sols de l'absinthe et du vin de fruits destiné lui aussi aux domestiques.

L'écurie, quant à elle, n'était guère fournie, n'abritant que deux vieilles juments et quelques colliers. Dans une remise était garée une berline «garnie en dedans de draps rouges avec des gallons de soye blancs et ses arnets pour deux chevaux».



10.  
Le château de Prangins et ses abords directs. Les muriers blancs sont situés «Es Morennes» et «en la Bossière». Plans Le Coultre. 1745.  
Prangins, Archives de l'Administration communale, GA1.

Enfin, les greniers contenaient les réserves de céréales: frootent, orge, blé noir et avoine.

On ne peut manquer de s'étonner, en parcourant cet inventaire de 1748, de n'y voir figurer ni tableaux, ni bibelots, ni souvenirs de famille, ni jeux de société comme on en trouve mentionnés sur les scellés de Marnes. Les recenseurs auraient-ils omis de consigner ces objets, ou plutôt l'absence de tels objets serait-elle due au fait que les Guiguer ne séjournent pas très fréquemment à Prangins et y résident moins régulièrement qu'à Marnes?

Cette observation nous amène à poser la question suivante: qui donc s'occupait de la baronnie en l'absence des propriétaires?

### LES ADMINISTRATEURS DE LA BARONNIE

Deux noms d'administrateurs apparaissent dans les divers actes concernant la Baronne de Prangins: celui d'Alexandre

Mestrezat dans les années 1723 à 1730 et celui de Daniel de Ribeaupierre de 1731 à la mort de Louis Guiguer, et même au-delà jusqu'en 1767. Alexandre Mestrezat (1683-1736) dont il a déjà été question plus haut est avocat et conseiller à Genève et neveu de Louis Guiguer<sup>136</sup>. Daniel de Ribeaupierre (1692-1767) est le fils de Jacques François de Ribeaupierre et de Judith Cuchet; marié le 28 avril 1717 à Jeanne Danielle Bouquet, il est conseiller et curial de Rolle<sup>137</sup>.

Entre les années 1724 et 1733, de nombreux procès ont lieu entre les autorités de Nyon et les administrateurs de Prangins. Peut-être sont-ils dûs au caractère irascible d'Alexandre Mestrezat qui, par exemple, le 21 août 1724 a «molesté un chasseur de bécassines envoyé par le noble seigneur Baillif de Nyon» sur les terres de Prangins et qui insulte à plusieurs reprises l'autorité nyonnaise<sup>138</sup>. En 1725, Mestrezat destitue le curial de la justice de Prangins, le sieur Boizot, en l'injuriant<sup>139</sup>. Et la série des litiges continue, avec les motifs les plus variés: droit de pêche en 1725-1726<sup>140</sup>, séquestration de vaches en 1727<sup>141</sup> et, la même

année, opposition faite par Nyon à la fermeture des eaux minérales de Prangins<sup>142</sup>, droits de passage et de pâture dans le bois de chêne entre 1728 et 1730<sup>143</sup> et, pour finir, procès de délimitation de territoires en rapport avec le droit de vendange au Clos de Culet, procès qui se prolonge jusqu'en 1733<sup>144</sup>.

En rapport avec ces querelles, Louis Guiguer écrit à leurs Excellences de Berne pour se plaindre amèrement des ennuis que lui occasionne la Ville de Nyon. A propos du Clos de Culet, il explique notamment que:

«... comme la terre de Prangins a été, depuis la mort de feu Monsieur de Balthazard, possédée par des femmes ou par des absents qui la faisoient régir par des Receveurs ou ceconomes, la Ville de Nyon en a pris l'occasion d'anticiper sur Ses Droits et Droitures et notamment à l'égard d'un Clos de Vigne [...].»<sup>145</sup>

Le noble bailli de Nyon, quant à lui, a une opinion bien différente. Il rend responsables les administrateurs de Prangins de tous les problèmes qui ont surgi depuis que Louis Guiguer est propriétaire et constate:

«... si Monsieur de Prangins n'a pas joui du repos et des Avantages inestimables que les Sujets trouvent sous le Juste Gouvernement de LL.EE c'est par la faute de ses Agents, qui n'ont eux même donné, ny paix, ny trève à Personne, qui ont élevé difficultés sur difficultés, à tout le monde, en telle sorte, que Je ne suis pas en peine, de faire voir par les Registres publics, qu'ils ont fait plus de 80 procès [...].»<sup>146</sup>

Ces polémiques n'empêchent tout de même pas Louis Guiguer de venir séjourner à Prangins accompagné de son épouse et de la jeune Elisabeth Augustine Darcy. D'après une «citation» datant de novembre 1726, les Guiguer auraient même fait à ce moment un séjour d'assez longue durée au château puisqu'ils eurent recours aux services d'un précepteur pour Augustine, alors âgée d'une douzaine d'années. Le sieur Dubois, remplaçant à la Régence de l'Ecole de Prangins, qui fut choisi pour cette tâche, s'en acquitta sans doute de façon satisfaisante puisqu'il est dit que

«Monsieur le Baron et Madame la Baronne de Prangin, le reconnaissants être d'une famille honorable, avoir eu une bonne éducation et posséder les qualités requises à un Régent, ils le prirent en affection, se servirent de lui pour instruire une jeune demoiselle qu'ils avoient amené de Paris.»<sup>147</sup>

Si le château de Prangins n'était pour les Guiguer, qui demeuraient à Paris et se rendaient plus souvent à leur

campagne de Marnes, qu'une résidence secondaire, cette situation devait changer après la mort de Louis Guiguer.

## LES SUCCESSEURS DE LOUIS GUIGUER

Dans un codicille de 1737 qu'il confirme dans son testament de 1746, Louis Guiguer lègue à Jean George Guiguer, fils de son frère George Tobie de Londres, l'ensemble des biens meubles et immeubles qu'il possède dans les Etats de LL.EE de Berne, soit la terre et baronnie de Prangins.

A la mort de son oncle, en 1747, Jean George devient donc officiellement propriétaire de Prangins. Même s'il n'y réside pas d'abord en permanence, il a coutume de s'y rendre pendant la belle saison et d'y recevoir des amis. C'est ainsi que Voltaire séjourne au château durant les années 1754-1755, comme en témoignent plusieurs de ses lettres<sup>148</sup>. Il admire non seulement le site, mais le bâtiment lui-même: «Vous trouverez la plus belle situation de la terre, un château magnifique [...], écrit-il à l'un de ses correspondants<sup>149</sup>. Il note également que le château n'est pas encore meublé, qu'il ne compte presque pas d'appartements, et précise qu'«on travaille au reste, mais tout ne sera prêt qu'au printemps»<sup>150</sup>.

En 1756, Jean George décide de faire une donation pour la construction d'un nouveau temple à Prangins, destiné à remplacer la vieille église romane et situé «en pendant de la cour d'honneur du château classique, au-delà du grand jardin à la française»<sup>151</sup>.

Le premier document que nous ayons trouvé où Jean George Guiguer est mentionné comme «demeurant en son château de Prangins» est daté du 10 juin 1757. C'est une «expédition du mariage» de Jean George avec Marie Louise Bazin de Limeville, qu'il a épousée en secondes noces le 29 décembre 1755 en l'église de Duillier<sup>152</sup>. Parmi les invités et témoins de la cérémonie figurent quelques noms illustres: François Tronchin, conseiller d'Etat de la République de Genève, Jean-Louis Labat «du conseil souverain de la dite République, seigneur et baron de Grandcourt», Pierre De la Rive, pasteur de l'église de Cartigny, et Ami Lullin, pasteur et professeur en l'église et Académie de Genève.

Ce n'est pourtant qu'en 1759 que Jean George s'installe définitivement à Prangins. Il signe alors à Paris une procuration pour que Louis Tourton, son gendre et banquier en cette ville, s'occupe de ses affaires, Guiguer précisant qu'il est «sur son départ pour se rendre en sa terre et baronnie de Prangins au Pays de Vaud en Suisse où il va transferer son dom[icile]»<sup>153</sup>. On le voit dans les années 1762 à 1766

échanger avec LL.EE de Berne une abondante correspondance concernant la cure de Vic<sup>154</sup>.

Quelques années plus tard, le 20 février 1769, Jean George rédige son testament. A l'article deux, il énumère rapidement les biens qu'il possède en Pays de Vaud et qui comportent sa «Terre de Prangins avec tous les Batiments, fonds et Droits qui en dépendent [...] ensemble de tous les meubles qui se trouveront dans le Chateau et les dépendances de Prangins, Sans aucune exception, ensorte que Chevaux, Bœufs, Vaches et autres animaux, Carosses, Chariots, harnois, outils de Campagne, Tonneaux, Cuves, Vins en cave, Ustenciles de Cuisine, Vaisselle de tout métal, argent et autres, Linge de Table et de maison, meubles et ornemens de Chambre, Livres de ma Bibliothèque [...]»<sup>155</sup>.

Jean George Guiguer meurt le 4 février 1770 et c'est son fils Louis François (1741-1786) qui lui succède comme baron de Prangins. Cette époque de la baronnie est particulièrement bien documentée grâce à une source textuelle de première importance: «le Journal de Louis François Guiguer». Dans l'importante étude qu'elle lui a consacrée, Chantal de Schoulepnikoff dit de ce journal qu'«il est actuellement la mine de renseignements la plus complète qui existe pour la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à Prangins, à côté de quelques documents connus et sans doute d'autres qui restent encore à découvrir»<sup>156</sup>.

Il existe par ailleurs un Inventaire de 1786, dressé à la mort de Louis François Guiguer, où sont décrits, pièce par pièce, le mobilier, les ustensiles et tous les autres objets qui se trouvaient au château à cette époque. Ce texte mériterait une étude approfondie comportant une comparaison avec l'inventaire de 1748.

A la mort de Louis François, survenue le 18 décembre 1786, la terre et baronnie de Prangins est héritée par son fils Charles qui deviendra le futur général Charles-Jules Guiguer de Prangins. C'est avec celui-ci que Prangins cessera d'appartenir à la famille Guiguer puisqu'il vendra le château avec ses dépendances à Joseph Bonaparte, frère de l'empereur, le 27 juillet 1814<sup>157</sup>.

## PROBLÉMATIQUE ARCHITECTURALE

Bien que la famille Guiguer ait été propriétaire de la terre de Prangins durant près d'un siècle, c'est à Louis Guiguer, le premier acquéreur, que revient le mérite d'avoir fait du château une demeure au goût du jour.

Bien des questions se posent pourtant à propos de cette réalisation architecturale. Ce que l'on sait avec certitude,

grâce au commissaire Le Coultre qui l'a consigné dans sa Grosse de rénovation, c'est que le château de Prangins a été «nouvellement construit» dans les années 1732, 1738 et 1739 «au même lieu et place où existait l'Ancien château»<sup>158</sup>. Mais, peut-on se demander, quel aspect avait donc l'ancien édifice au moment où Louis Guiguer l'a acheté à Jean Rieux, en 1723? Pour édifier la nouvelle construction, Louis Guiguer a-t-il fait totalement raser les bâtiments préexistants ou en a-t-il conservé certaines parties en les modifiant et les adaptant au style de l'époque? Et, s'agissant de travaux d'une telle importance, pouvons-nous savoir ou tenter de déterminer qui en a été le concepteur et le réalisateur?

## L'ancien château

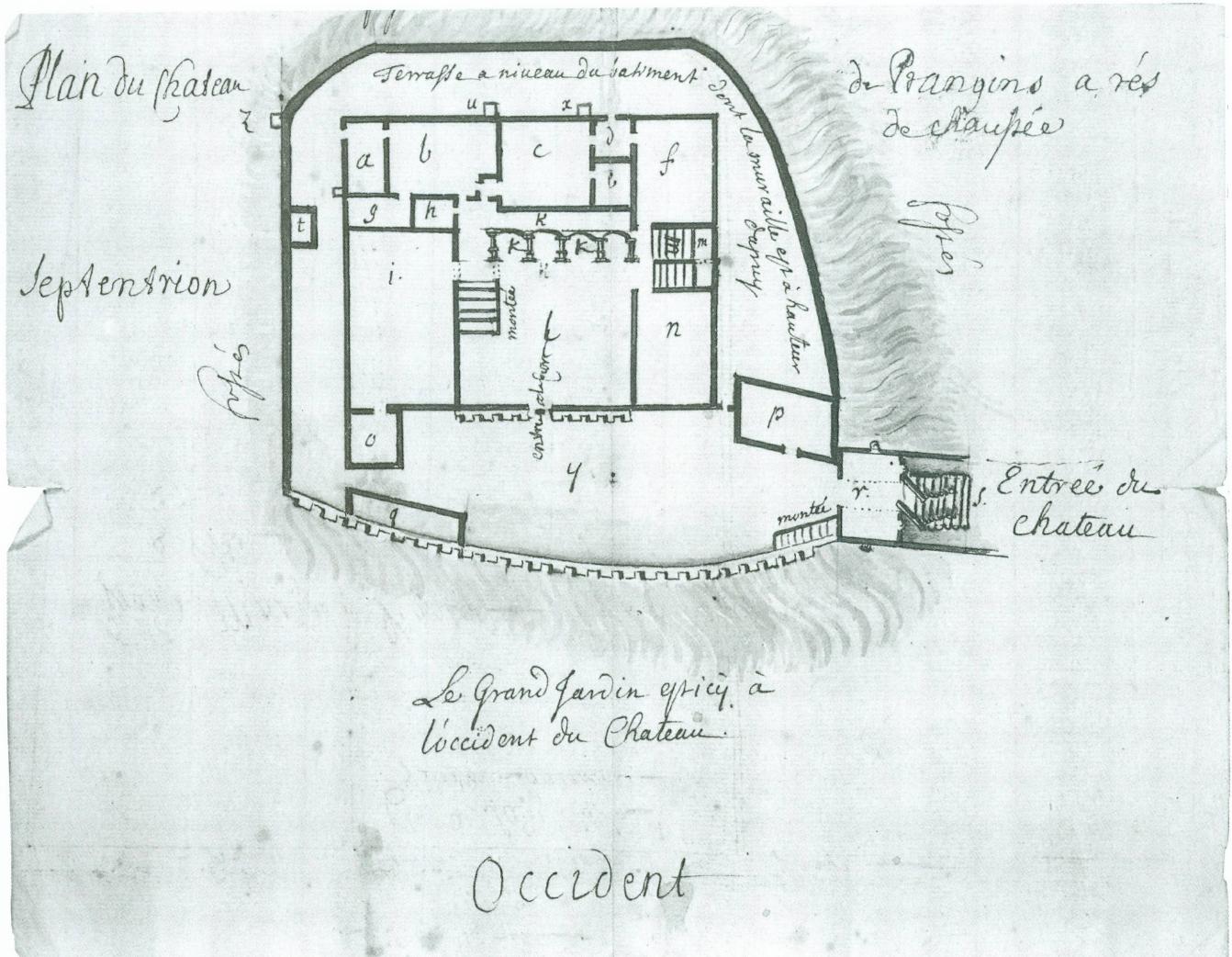
Lorsque Guiguer achète Prangins à Rieux, il est probable que le château a conservé dans l'ensemble son aspect «médiéval», tel qu'il figure sur un plan datant des années 1690 (fig. 11)<sup>159</sup>. Entouré de fossés et de murailles avec une entrée à pont-levis (lettre *r* du plan), il est de forme rectangulaire, possède plusieurs tours d'angle (lettres *a* et *o*) et s'organise autour d'une cour «enfermée de hautes murailles» (lettre *l*) qui s'ouvre d'un côté sur une «fort belle galerie à arcades» (lettre *k*). Cette dernière fait probablement partie des transformations effectuées par le lieutenant général Jean De Balthazard lorsqu'il était propriétaire du château dans les années 1659 à 1689<sup>160</sup>, comme le confirme cette observation d'un contemporain:

«Prangin, où ie couchay ce soir là, est un ancien & magnifique château dans la plus belle assiette de tout le pays, & dans l'un des beaux pays du monde. Il est élevé sur un costeau, dont le doux panchant aboutit au Lac, & qui produit de bons vins. Le Général de Balthazar qui l'a acquis depuis environ quinze ans, l'a embelli de sorte par de nouveaux appartements & de beaux portiques, qu'il fait aujourd'hui un des premiers ornements du Lac Léman.»<sup>161</sup>

D'autres modifications ont-elles été apportées à l'époque des barons de Denkelmann ou à celle de Jean Rieux? Le manque d'informations ne permet pas de répondre à cette question, mais une chose est certaine: l'arrivée de Louis Guiguer à Prangins annonce une ère nouvelle pour l'édifice qui, surtout à partir de 1732, va profondément changer d'aspect.

## La nouvelle construction – diverses hypothèses

Lors d'un entretien qu'il m'a accordé à Paris, M. Jean-Marie Pérouse de Montclos a formulé, au vu des photographies que j'avais prises du château actuel et des quelques plans

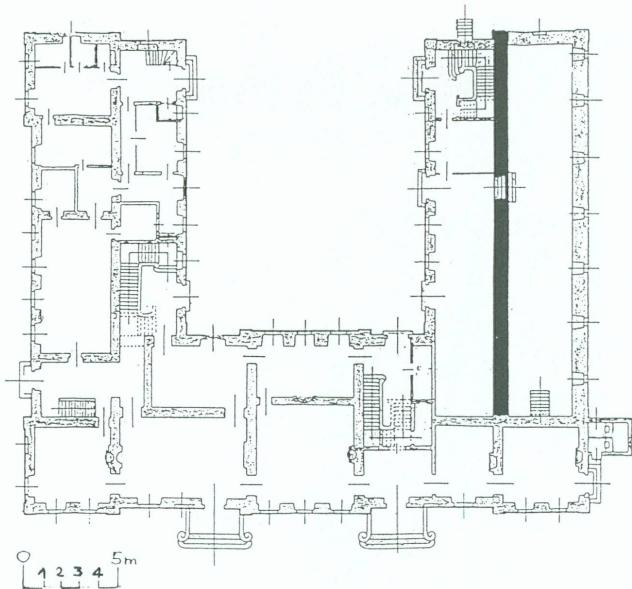


11.  
Plan de l'ancien château de Prangins. Vers 1690.  
Collection privée.

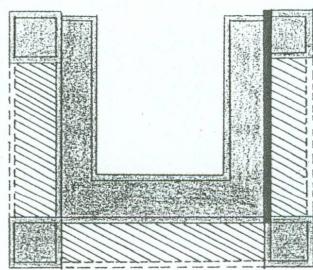
en ma possession, plusieurs observations qui donneraient à penser que le château de Prangins n'est peut-être pas une création «pure» du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais plutôt le résultat d'une série de transformations apportées à un édifice préexistant.

La configuration extérieure du bâtiment présente déjà quelques irrégularités par rapport aux critères généraux de l'architecture du XVIII<sup>e</sup> siècle avec ses quatre tours, la forme des toitures et la proportion anormalement élevée de parties pleines sur les façades de plusieurs pavillons d'angle, qui ne sont percées que d'une seule baie par étage (fig. 1).

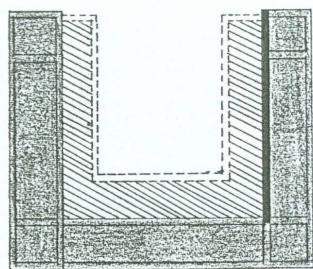
D'autres détails semblent révélateurs de modifications intervenues sur un édifice ancien. Sur un relevé actuel du rez-de-chaussée (fig. 12), on remarque la présence d'un très gros mur (d'environ un mètre d'épaisseur) qui divise



12.  
Plan du rez-de-chaussée du château de Prangins (avant 1913). Le mur «couture» est indiqué en noir.



13.  
Schéma montrant le château de Prangins avec ses quatre tours en saillie et l'agrandissement du XVIII<sup>e</sup> siècle – en hachures – qui se serait effectué vers l'extérieur (dessin: S. Michon).



14.  
Schéma montrant le château de Prangins avec ses quatre tours dans-œuvre et l'agrandissement du XVIII<sup>e</sup> siècle – en hachures – qui se serait effectué vers l'intérieur (dessin: S. Michon).

l'aile est du château. Il s'agit là, très probablement, d'un mur ancien qui a été conservé. Il forme une sorte de «couture» longitudinale à partir de laquelle la reconstruction du château aurait pu s'ordonner. Deux hypothèses peuvent dès lors être envisagées. Selon la première (fig. 13), le château aurait eu quatre tours en saillie sur les murs et l'agrandissement du XVIII<sup>e</sup> siècle se serait fait vers l'extérieur, supprimant les décrochés et alignant les murs de la façade sur ceux des tours. Selon la seconde hypothèse (fig. 14), les tours étaient dans-œuvre en façade et les ajouts se sont effectués vers l'intérieur. C'est du reste cette dernière possibilité qui, pour M. Pérouse de Montclos, cadrerait le mieux avec le dessin des toitures tel qu'il apparaît sur le plan de Le Coultré (voir fig. 10).

Dans quelle mesure ces deux hypothèses sont-elles compatibles avec les informations basées sur divers sondages effectués dans les années 1982 à 1984 par MM. Bruno Mühlthaler et Rudolf Schnyder? Selon ces chercheurs, l'ensemble du château a été construit entre 1730 et 1770 et il ne resterait rien, ou presque rien, du bâtiment antérieur<sup>162</sup>...

Sans doute cette question pourra-t-elle être tranchée quelque jour, lorsque les travaux de rénovation envisagés pour l'installation du siège romand du Musée national suisse auront permis de poursuivre et d'approfondir l'étude structurale des diverses parties de l'édifice. D'ici là, nous devons nous contenter de dire que les deux possibilités: celle que le château de Prangins conserve d'importants vestiges du château antérieur, et celle qu'il s'agisse d'une construction entièrement neuve, sont compatibles avec ce qu'a consigné Abraham Le Coultré dans sa Grosse de 1745, à savoir que l'édifice «nouvellement construit» – expression qui peut fort bien se référer à des travaux de transformation profonde – se situe «au même lieu et place où existoit l'Ancien Château».

Dans un cas comme dans l'autre, l'impression de grandeur harmonieuse qui se dégage du château tel qu'il nous est parvenu laisse penser que seul un architecte de talent a pu en être le maître d'œuvre. A qui donc Louis Guiguer a-t-il pu confier cette tâche importante?

### **Proposition d'attribution**

N'ayant retrouvé aucune trace écrite, ni dans les archives officielles, ni dans la correspondance privée, permettant d'identifier l'architecte du château de Prangins, j'ai été amenée à rechercher des indices dans la vie même de Louis Guiguer et dans son entourage familial et professionnel. Etant donné, d'une part, que Louis Guiguer fréquentait aussi bien le milieu proche de la cour de France que celui

de la haute banque internationale – dans lequel ses relations genevoises occupaient une place importante – et, d'autre part, qu'il résidait à Paris tout en ayant acheté le château de Prangins proche de Genève, le choix d'un architecte appelé à intervenir sur cet édifice a dû se faire en fonction de ces divers éléments et se situer entre ces divers pôles.

C'est ici le lieu d'émettre une hypothèse évoquée au cours d'entretiens avec M. Michel Gallet sur le rôle qu'a pu jouer dans la construction du château de Prangins un architecte dont Louis Guiguer ne pouvait ignorer ni l'existence ni l'œuvre<sup>163</sup>. Il s'agit de Jean François Blondel qui était l'architecte attitré de la paroisse Saint-Jean-en-Grève dans laquelle était situé, rue Barredubec, l'hôtel particulier de Louis Guiguer. Blondel avait aussi réalisé diverses œuvres importantes à Paris et dans d'autres villes de France et avait même propagé l'art français à l'étranger, notamment en Suisse dans la région genevoise<sup>164</sup>. Ce Jean François Blondel ne doit pas être confondu avec le grand architecte du XVII<sup>e</sup> siècle François Blondel, non plus qu'avec le théoricien Jacques François Blondel<sup>165</sup>. Ce dernier, qui est le neveu de Jean François Blondel, consacre d'ailleurs à son oncle, dans son *Architecture françoise* de 1752, la notice biographique suivante:

«Cet Architecte, né à Rouen en 1683<sup>166</sup>, est actuellement vivant, âgé de 69 ans; il s'est acquis une très grande réputation par sa haute capacité et par la droiture de ses moeurs. Nous avons dans ce Recueil plusieurs belles maisons de plaisance bâties par ce célèbre Architecte, savoir trois à Genève et une à Charonne près Paris, sans compter une assez belle maison bâtie dans cette capitale, rue des Poulies, appartenant à M. Rouillé [...]. La décoration du chœur de l'Eglise [paroissiale de Saint-Jean-en-Grève] dont nous parlons dans ce chapitre est encore de cet Architecte, aussi bien que le chœur de l'Eglise Paroissiale de Saint-Sauveur et la Chapelle de la Vierge de cette même Eglise. A la solidité des principes de l'Architecture que cet illustre Artiste possède dans la dernière perfection, il joint l'art du dessin à un degré supérieur ainsi que l'art de la gravure. La décoration du chœur de Notre-Dame, l'Eglise des Quatre Nations, les quatre principales façades des bâtiments du Louvre [...] qui font partie de cette *Architecture Françoise* et qui sont gravées par lui-même, sont preuve de ce que j'avance. Cet Architecte est actuellement de la première classe de l'Académie Royale d'Architecture et vient d'être chargé de donner les dessins et de prendre la conduite de l'Hôtel des Gardes du Corps de sa Majesté à Versailles.»<sup>167</sup>

C'est à partir de l'année 1719 que l'on note la présence de Jean François Blondel à Paris. Entre cette date et l'année 1724, il est chargé par le receveur des finances Michel

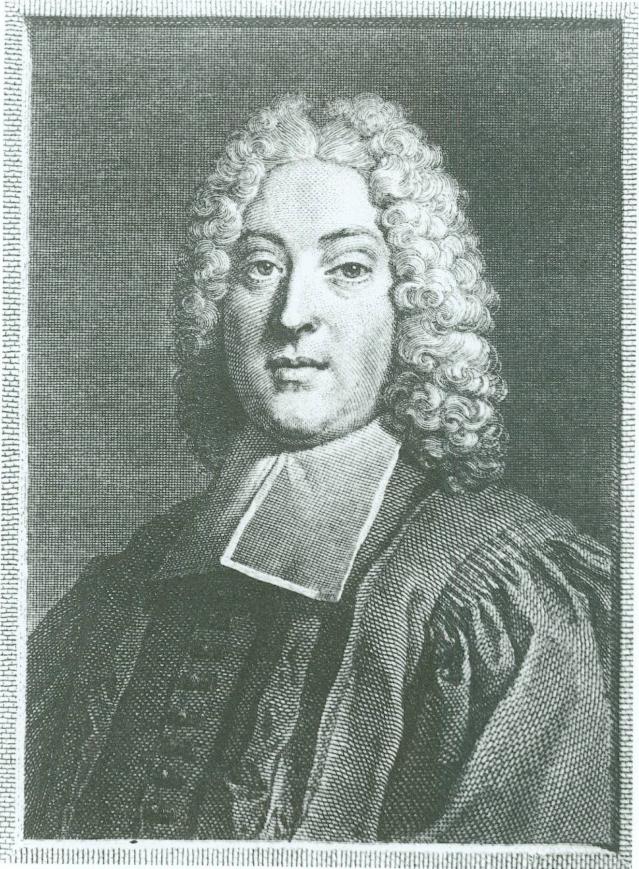


15.  
Immeuble paroissial dessiné par Blondel. Paris, angle rues de la Verrerie et Bourg-Tibourg (4<sup>e</sup> arr.).

Racine et le marquis de la Bourdonnaye, marguilliers de Saint-Jean-en-Grève, de la décoration du chœur de l'église de cette paroisse<sup>168</sup>.

Après l'église, Blondel dessine, pour cette même paroisse et son curé Hénault<sup>169</sup>, les plans d'un immeuble qui est réalisé entre 1728 et 1732, comme en témoignent les marchés publiés par Mireille Rambaud<sup>170</sup>. Cet édifice, toujours visible, est situé à l'angle de la rue de la Verrerie et de la rue Bourg Tibourg (fig. 15). Toujours dans le quartier proche de la maison de Louis Guiguer, Blondel construit et fait décorer par M. A. Slodtz, en 1729, le bâtiment sis rue de la Verrerie par lequel on pénètre dans le bas-côté droit de l'Eglise Saint-Merry.

Entre 1720 et 1723, en même temps qu'il s'occupe de l'église Saint-Jean-en-Grève, Blondel travaille pour quelques Genevois illustres et fait des séjours dans leur



16.  
Portrait d'Ami Lullin. Gravure par J. Tardieu, graveur du roi, d'après une peinture de Largillièvre de 1720. Genève, Centre d'icônomographie genevoise (coll. BPU), Collection Rigaud 198.

ville. Pour le pasteur et théologien Ami Lullin (fig. 16) – dont on sait qu'il est en affaires avec Louis Guiguer<sup>171</sup> et avec son neveu Alexandre Mestrezat<sup>172</sup> –, Blondel dessine une maison de campagne à Genthod<sup>173</sup>. A ce sujet, Lullin note dans son Journal à la date du 22 mai 1720: «Allé chez Mr Buisson à Thiais, où il a approuvé le plan que Mr Blondel a dressé pour notre campagne [...]. Mr Blondel m'a promis de copier son plan et d'en lever la perspective»<sup>174</sup>. Trois ans plus tard, le 6 février 1723, Ami Lullin relève: «Que dans le mois passé j'ai porté à Mr Blondel Architecte douze Louis d'or pour les nouveaux plans qu'il m'a faits pendant son séjour ici»<sup>175</sup>.

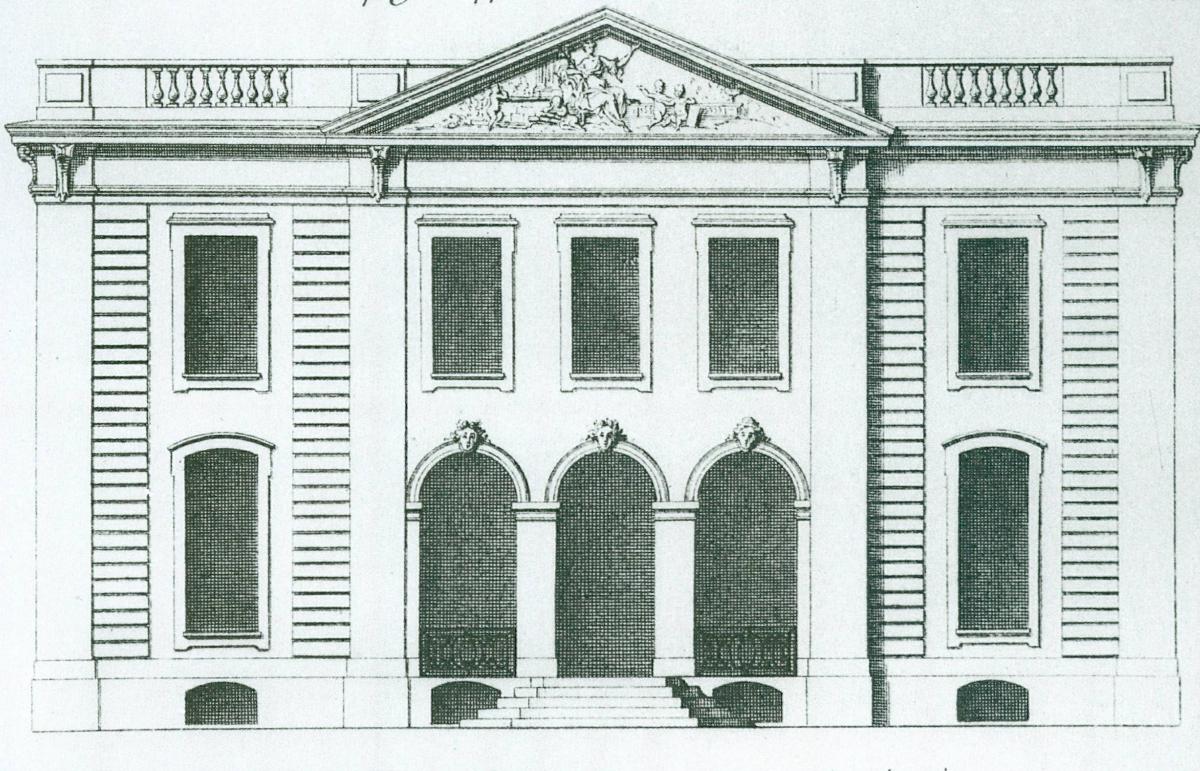
La propriété de Genthod, qui existe toujours, a également été immortalisée par les planches du recueil de Jean Pierre Mariette (fig. 17)<sup>176</sup>. Cet ouvrage, diffusé dans les années 1727, rassemble également les autres constructions genevoises de Blondel: la maison de Gédéon Mallet à la cour Saint-Pierre<sup>177</sup> et la maison de campagne de Pierre Cramer à Cologny (fig. 18 et 19). Ces deux illustres banquiers et beaux-frères ont du reste été mêlés, tout comme Louis Guiguer qu'ils devaient certainement connaître et fréquenter, aux grandes spéculations du Mississippi qui, pour reprendre les mots de Lüthy, les ont laissés parmi «les gagnants genevois»<sup>178</sup>.

Voici donc plusieurs amis et/ou connaissances de Louis Guiguer qui, sachant que celui-ci a besoin d'un architecte à Prangins, auront pu lui conseiller de s'adresser à Blondel. Dans les années 1729 à 1746, Jean François Blondel travaille à Cluny où il édifie, selon M. Bruno Marguery qui se réfère aux procès-verbaux des Diètes de l'ordre (années 1732 et 1746), les bâtiments conventuels, aujourd'hui affectés à une école professionnelle<sup>179</sup>. Blondel aurait alors pu profiter de ses visites en Bourgogne, région pas trop éloignée du Pays de Vaud, pour s'occuper également du projet de Prangins.

A la même époque, Blondel œuvrait aussi à plusieurs autres constructions: à Paris, il ajoutait une aile à l'Hôtel Rouillé et terminait l'immeuble paroissial de Saint-Jean-en-Grève, à Rouen il édifiait la Chambre des Consuls et à Morlaix la Manufacture royale des tabacs<sup>180</sup>. Etant donné sa charge de travail, Blondel n'aurait pas manqué de se faire seconder, pour la conduite des travaux à Prangins, soit par un architecte soit par un maître d'œuvre local désigné par lui ou pour faire exécuter ses plans<sup>181</sup>.

Une des caractéristiques architecturales du château de Prangins peut aussi être invoquée pour appuyer l'attribution à Blondel. Il s'agit de la façade principale sur laquelle des baies en anse de panier sont combinées avec d'autres types d'arcs (fig. 20). Si la superposition des baies en plein

*Facade d'une maison de campagne appartenante à M<sup>r</sup>. Lullin, située au bord du Lac de Genève*



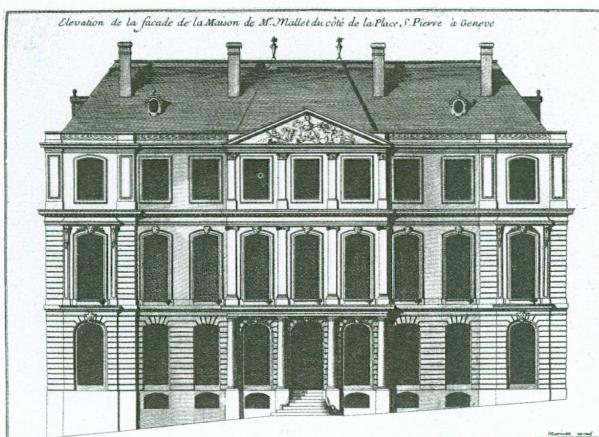
*à Paris chez Mariette rue St. Jacques aux colonnes d'Hercules*

17.

Maison Lullin à Genthod par Blondel. D'après J. Mariette, *L'Architecture française*, Paris 1727, III, pl. 421.

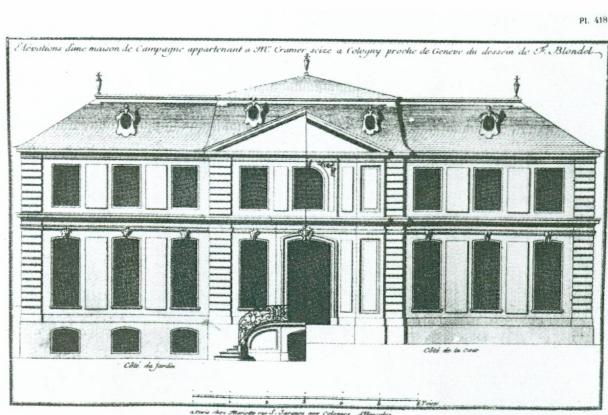
18.

Maison Mallet à Genève, Cour Saint-Pierre, par Blondel. D'après J. Mariette, *L'Architecture française*, Paris 1727, III, pl. 413.

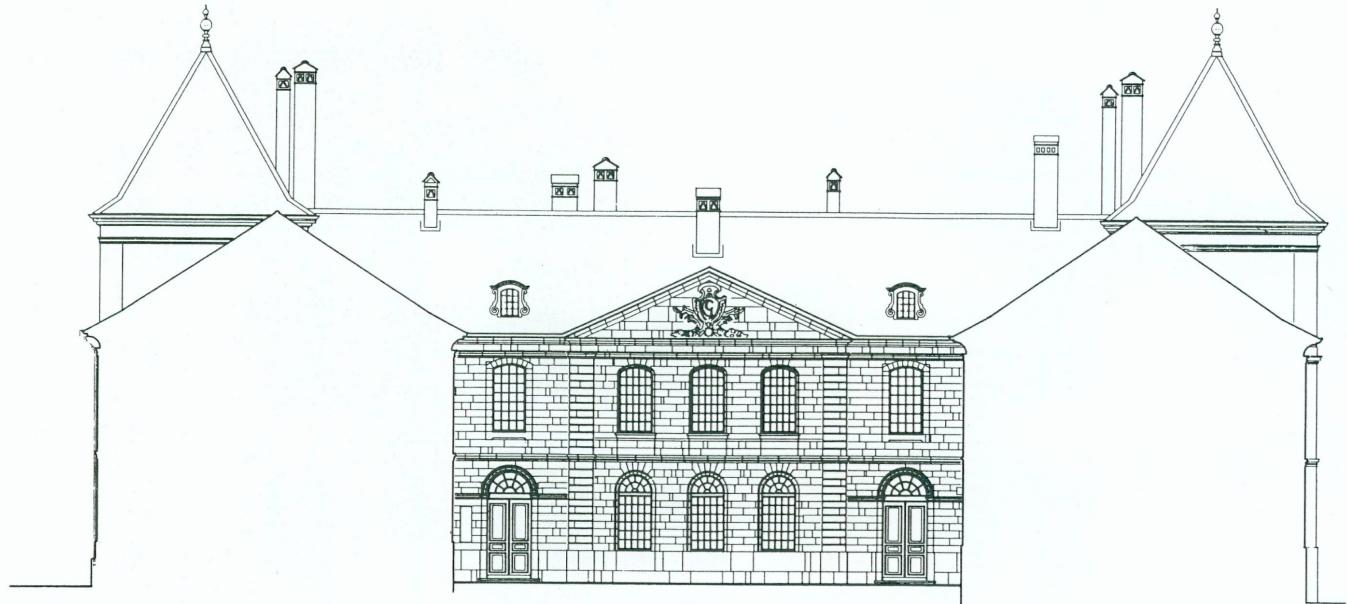


19.

Maison Cramer à Cologny près de Genève par Blondel. D'après J. Mariette, *L'Architecture française*, Paris 1727, III, pl. 418.



PL. 418



20.  
Façade principale du château de Prangins, côté cour. Dessin réalisé par le bureau d'architecture A. Galéras et I. Payeras.

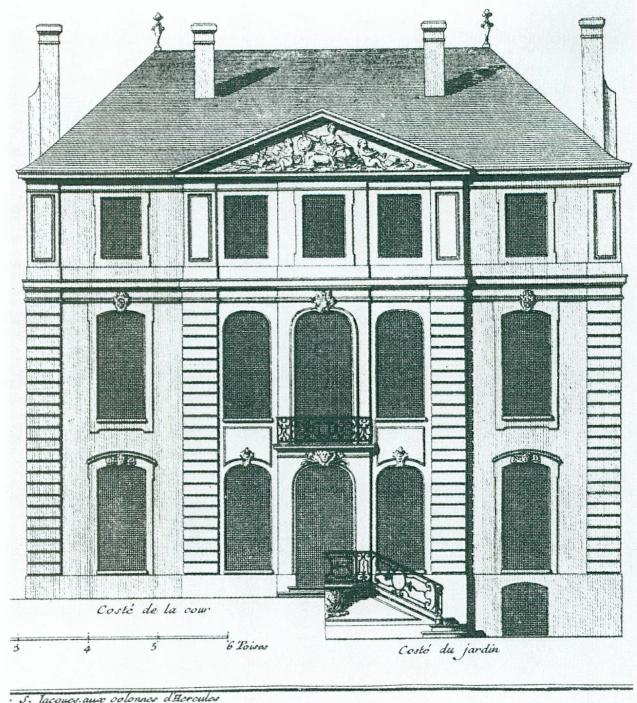
10m

cintre et en arc surbaissé, parfois aussi associées à des ouvertures rectangulaires, est très courante dans les édifices contemporains, la forme en anse de panier, devenue rare à l'époque<sup>182</sup>, est très exceptionnelle dans de telles combinaisons et peut être considérée comme la marque d'un architecte.

Ce fait ressort avec évidence d'une consultation des trois volumes de Mariette. Sur l'ensemble des planches contenues dans ce recueil, l'arc en anse de panier n'apparaît que très rarement, mais dans trois cas il s'agit d'édifices conçus par Blondel: la Maison Mallet à Genève (fig. 18), la Maison du Grand Charonne près de Paris (fig. 21) et le soupirail de l'aile côté jardin de la Maison Rouillé à Paris<sup>183</sup>. Dans les deux premiers exemples, les baies en anse de panier sont présentes à l'entresol et au rez-de-chaussée des résidences, dans le dernier, elles le sont également au premier étage, comme à Prangins. Sur la façade du Grand Charonne, on retrouve non seulement les divers types de baies existant à

Prangins mais, comme à Prangins, les arcs en anse de panier sont au nombre de trois et surmontés par un fronton triangulaire.

Nous voici maintenant parvenus au terme d'un itinéraire qui, suivant le fil conducteur que nous a tendu Louis Guiguer, nous a permis sinon de découvrir, du moins de pressentir l'identité de l'architecte du château de Prangins. Puissent de nouvelles données, des plans et des documents exhumés de leur cachette, venir confirmer une hypothèse encore fragile. Et si celle-ci ne devait pas résister à une telle confrontation, du moins aurions-nous la satisfaction d'avoir fait plus ample connaissance avec celui qui a payé de ses deniers le bel édifice aujourd'hui destiné à abriter le siège romand du Musée national suisse et d'avoir réuni sur son milieu et sur l'occupation du château à son époque des informations qui pourront servir à animer les salles du futur musée.



21.  
Maison sise au Grand Charonne par Blondel. D'après J. Mariette,  
*L'Architecture française*, Paris 1727, I, pl. 151.

#### Abréviation:

ACV: Archives cantonales vaudoises, Chavannes <sup>s</sup>/Renens (près de Lausanne).  
AEG: Archives d'Etat, Genève.  
A.N.: Archives Nationales, Paris.  
BPU: Bibliothèque publique et universitaire, Genève.  
LÜTHY, *La Banque*: H. LÜTHY, *La Banque protestante en France de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, t. I, Paris, 1959; t. II, Paris, 1961.  
ZAK: *Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*.

#### Notes:

- 1 Cet article a été rédigé dans le cadre d'un mandat de recherche exécuté pour le compte du Musée National Suisse durant les années 1989 à 1991. Les données et les opinions qu'il contient n'engagent que son auteur.
- 2 Dans toutes les citations, le texte et l'orthographe originaux ont été respectés.
- 3 Document de première importance conservé aux ACV (Fi 142), cette Grosse nous renseigne sur la datation du

nouveau château et son emplacement exact et fournit la liste complète des propriétaires antérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle. Voir à ce sujet S. MICHON, *La «Grosse Le Coultre» et l'histoire du château de Prangins*, dans: ZAK, 46, 1989, pp. 217-227.

- 4 Cet accident est signalé dans la correspondance entre Charles Guiguer et J. A. Galiffe: «... une grande partie - sinon la plus grande de nos papiers de famille ayant été brûlés en 1870, à St Prex, dans un incendie qui détruisit la campagne de ma cousine Germaine, Mme Warnery, née Guiguer, qui était dépositaire de ces papiers» (BPU, Dép<sup>t</sup> des mss., Ms. 2810, pp. 338 et 344). Voir aussi J. A. GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, t. VI, Genève, 1970<sup>2</sup>, p. 108.
- 5 Cette documentation a été intégrée par Chantal DE SCHOULEPNIKOFF dans une monographie intitulée *Le château de Prangins. La Demeure historique*, Album n° 2, Zurich, Musée National Suisse, 1991.
- 6 L'acte de 1688 est inséré dans un document plus tardif de 1735 (A.N., Et. XLVIII, 74, Constitution du 4. 1. 1735).
- 7 Se référer à M. GODET, H. TURLER, V. ATTINGER, *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, t. II (1924), p. 354 et t. V (1930), pp. 663-665. La Grosse Le Coultre dit

- également à ce propos: «Louis Guiguer, originaire de la seigneurie de Burglin, dépendance de la ville de St Gall» (ACV, Fi 142, fo 116).
- 8 Comme le signale H. LÜTHY (*La Banque*, t. I, pp. 79-80), GALIFFE (*Notices*, pp. 109, 112) a fait une confusion quant au nom du grand-père de Louis Guiguer qu'il nomme Léonard alors que l'acte original de 1688 donne celui de Vincent.
  - 9 Sur cette généalogie, voir aussi D. L. GALBREATH, *Armorial Vaudois*, Genève, 1977<sup>2</sup>, t. I, p. 319; E. L. DUMONT, *Armorial genevois*, Genève, 1961, p. 220.
  - 10 Ces renseignements sont tirés d'une «expédition du Registre des baptêmes et mariages de Ceux de la Religion prétendue réformée», texte qui est lui-même inséré dans le document plus tardif cité *supra* dans la note 6 (p. 9). Sur Louis Guiguer, consulter aussi LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 81-83 et t. II, pp. 146-159; G. BONNARD, *La famille Guiguer de Prangins*, extrait de la *Feuille d'Avis* du 2 mai 1933, pp. 4-5; J. A. GALIFFE, *Notices*, VI, p. 113; G. GIROD DE L'AIN, *Les Thellusson, Histoire d'une famille du XIV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, 1977, pp. 36, 44-45.
  - 11 LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 129-130.
  - 12 Lettre de Louis Tronchin à son fils datée du 8 octobre 1685 (BPU, Dép<sup>t</sup> des mss., Archives Tronchin 57, 88). Cité dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. L, p. 198.
  - 13 Testament d'Elisabeth Tourton fait à Genève le 29 novembre 1715 et homologué le 30 août 1724 (AEG, Archives de famille, Guiguer, fo 1 et AEG, Notaire Jean Girard, vol. 24, fo 416). Cité par GALIFFE, *Notices*, t. VI, p. 112 et par LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 81.
  - 14 La date du 18 septembre 1713 que donne LÜTHY est inexacte, comme le prouvent les documents conservés aux Archives de la Ville de Saint-Gall qui reproduisent le certificat de la célébration du mariage des Louis Guiguer en même temps que leur contrat de mariage et de don mutuel (Saint-Gall, StadtArchiv, BÜA, Bd. 139, Vergleichsbuch Nr. 2, pp. 119-125). Ces documents découverts par M. Ernest Arnolfi, de Bâle, nous ont été aimablement communiqués par lui sous forme de microfilms. Qu'il en soit ici vivement remercié.
  - 15 Voir M. HAREL, *La manufacture de draps fins Van Robais à Abbeville aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse (Université de droit, économie et des sciences sociales, Paris II), 1971, pp. 1, 231, 356, 609; LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 231, 234, 406 et t. II, pp. 148-152.
  - 16 Comptes de succession des Louis Guiguer (A.N., Et. XLVIII, 101, 2 octobre 1751, liquidation et comptes, fos 4 et 12).
  - 17 Ce document, comme le remarque LÜTHY (*La Banque*, t. I, p. 234), n'existe plus dans les liasses des notaires de Louis Guiguer aux Archives Nationales; il est simplement signalé à plusieurs reprises à propos des comptes de la succession des Guiguer en 1751 (cf. note 16, fo 2). Par contre, le contrat de mariage figure en entier dans des registres actuellement conservés à Saint-Gall (cf. note 14).
  - 18 Les 60 000 livres que Josse Van Robais remet à sa fille lui viennent de la succession de la «Dame sa mère et des sieurs et Dames ses ayeux maternels» (A.N., Et. XLVIII, 101, 2 octobre 1751, liquidation et comptes, fo 3). Voir aussi le document de Saint-Gall cité (cf. note 14) p. 121.
  - 19 Document original, A.N., Et. XLVIII, 64, 29 septembre 1732 et sa copie conforme, Saint-Gall, cf. note 14, p. 124.
  - 20 Elisabeth Augustine d'Arcy est née vers 1714 et morte à Paris le 23 avril 1754 (A.N., Y 12425).
  - 21 Voir à ce sujet les documents suivants: A.N., Et. XLVIII, 75, Donations des 1er et 8 mars 1735 et mariage.
  - 22 AEG, Archives de famille Guiguer.
  - 23 ACV, Bim 2053, Registre de la cour baillivale de Nyon, fos 174 v°-175.
  - 24 A.N., Y 11764, Scellés du 11 juin 1748.
  - 25 Théophile Thellusson est né en 1646 et mort en 1705; il fonda en 1690 les bateaux à lessive, sur le Rhône (voir GALIFFE, *Notices*, t. II, 1976, pp. 555-556).
  - 26 Isaac Thellusson a d'abord été commis de la Banque Tourton Guiguer à Paris dans les années 1707 à 1715, puis il est devenu le principal associé de Tourton. Il est resté brouillé pendant de longues années, jusqu'en 1744, avec son oncle Louis Guiguer. Celui-ci le mentionne dans son testament de 1746 et lui fait un legs de 15 000 livres de rente (AEG, Archives de famille, Guiguer). Sur Isaac Thellusson, voir la copie de ses *Mémoires* déposés au Département des Manuscrits de la BPU, Facs. 9, pp. 7-11; GALIFFE, *Notices*, t. II (1976), pp. 556-557 et GIROD DE L'AIN, *Les Thellusson*, pp. 43-59.
  - 27 Sur la famille Mestrezat voir entre autres AEG, Archives de famille, Le Fort, nouveau fonds, 1<sup>re</sup> série, 32, Généalogie et mémoire de la famille genevoise Mestrezat; A. CHOISY, *Généalogies genevoises*, Genève, 1947, pp. 270-271 et GALIFFE, *Notices*, t. I, pp. 477-489.
  - 28 Le mariage a lieu le 2 novembre 1709, voir (AEG, notaire Jean Antoine Compart, vol. 61, fo 344).
  - 29 Sur Alexandre Mestrezat consulter: même référence aux AEG que note précédente, p. 27; ACV, Fi 142, fo 121; Prangins, Archives, FA 1553-1730; G. RAPP, *La Seigneurie de Prangins du XIII<sup>e</sup> siècle à la chute de l'Ancien Régime*, Lausanne, 1942, p. 157; GALIFFE, *Notices*, t. I, pp. 488-489.
  - 30 Elle est décédée avant le 16 avril 1735 date du mariage de son fils avec Augustine Darcy comme le précise le document des Archives Nationales (Et. XLVIII, 75, mariage).
  - 31 Sur G. Leti, voir P. LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. X, Paris-Genève, 1982<sup>2</sup>, p. 416. A propos de Leti, Herbert Lüthy précise qu'il réside à Genève dans les années 1669, qu'il est un ami de la famille Tourton et qu'il donne des leçons d'italien à Jean Tourton, lequel réside alors chez son oncle Léonard Guiguer, père de Louis (LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 82).
  - 32 Voir L. BAULACRE, *Oeuvres historiques et littéraires*, Paris-Genève, 1875, t. I, pp. 300-309. Se référer aussi à la notice manuscrite contenue au dos du plat supérieur du Ms. Suppl. 1457, vol. I, de la BPU. On notera également qu'une «copie défectueuse du prétendu manuscrit découvert au château de Prangins» datant du XVIII<sup>e</sup> siècle est conservée aux AEG, Ms. hist. n° 13 (voir Catalogue de la collection des manuscrits historiques, Genève, 1936, p. 12).
  - 33 LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 84, 233, 403.
  - 34 ACV, Bim 2053, Registre de la cour baillivale de Nyon, fos 176-177.
  - 35 BPU, Dép<sup>t</sup> des mss., Facs. 9, fo 1 v°. Également cité par LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 90.
  - 36 LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 83 et note 17.
  - 37 Cette mention figure dans une liste de notables protestants qui ont dû abjurer officiellement leur religion en 1685. (Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. fr. 7052, fo 216 sqq.). Texte cité par LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 70.
  - 38 Ce texte est cité par LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 87-88.
  - 39 A.N., Et. XXXIX, 326, 7 novembre 1724, cité par LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 83.
  - 40 Voir la liste d'adresses que donne LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 258-260.
  - 41 Almanach Royal, Paris (A.N., 18 A).

- 42 LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 83, 226 et 232.
- 43 Pour plus d'informations sur l'affaire Huguetan et la banqueroute qui s'ensuivit: *Ibid.*, t. I, pp. 149-168.
- 44 *Ibid.*, t. I, p. 74. Voir également A. E. SAYOUS, *L'affaire de Law et les Genevois*, dans: *Revue d'histoire suisse*, 17 (1937), p. 316.
- 45 LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 160.
- 46 *Ibid.*, t. I, p. 233.
- 47 *Ibid.*, t. I, pp. 263-274.
- 48 Voir Mémoires d'Isaac Thellusson (cf. note 26), p. 9.
- 49 A. POITRINEAU, *LAW (John) 1671-1729*, dans: *Encyclopédia Universalis*, t. 13, p. 542.
- 50 LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 301-302. Voir également E. FAURE, *La banqueroute de Law*, 17 juillet 1720. Paris, 1977, p. 100.
- 51 Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. fr. 6931, pp. 70-71.
- 52 LÜTHY, *La Banque*, en particulier t. I, pp. 78-91, et du même auteur: *La République de Calvin et l'essor de la Banque protestante en France de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, dans: *Schweizer Beiträge zur Allgemeinen Geschichte*, XI, 1953, pp. 73-107.
- 53 LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 261.
- 54 Voir Mémoires d'Isaac Thellusson (p. 9).
- 55 Voir LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 392-393, et Mémoires d'Isaac Thellusson, pp. 9-10.
- 56 Mariage célébré le 11 octobre 1722 à Leyde. Sara Le Boullenger, comme l'explique Lüthy, est la fille d'Abraham le Boullenger qui a épousé en seconde noce Jeanne Van Robais, cette dernière étant la sœur de Judith, femme de Louis Guiguer. Ainsi les Van Robais et Le Boullenger de même que les Thellusson et les Guiguer sont toutes des familles alliées. Mais Lüthy fait remarquer que «les relations de Thellusson avec la famille et la parenté de sa femme paraissent en effet avoir été bientôt très froides et même inexistantes, alors que de nombreux actes attestent les liens étroits et durables entre Guiguer, Le Boullenger et les Van Robais...» (*La Banque*, t. I, p. 406).
- 57 BPU, Dép<sup>t</sup> des mss., Ms. Ami Lullin 73, Bilan du 18 mai 1718.
- 58 Voir Mémoires d'Isaac Thellusson (pp. 8-9).
- 59 Voir LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 309-310.
- 60 *Ibid.*, t. II, p. 788.
- 61 *Ibid.*, t. II, p. 146.
- 62 A.N., Et. XLVIII, RE I.
- 63 A. E. SAYOUS, *L'affaire de Law et les Genevois*, dans: *Revue d'histoire suisse*, 17 (1937), pp. 327-328.
- 64 Voir LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 363.
- 65 Aucun acte ne subsiste par exemple entre les années 1706 et 1719, de même qu'entre 1721 et 1729, 1735 et 1740, 1742 et 1750.
- 66 A.N., Et. XLVIII, 75, déclaration du 1<sup>er</sup> mars 1735. Jean Bernard fait la même déclaration en date du 24 octobre 1732 dans un autre document (cote identique).
- 67 Voir LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 160 et 233-234.
- 68 Voir Mémoires d'Isaac Thellusson (pp. 9-10).
- 69 A.N., Et. XLVIII, 67, vente de maison du 29 avril 1733.
- 70 LÜTHY, *La Banque*, t. II, pp. 147, 149, 151-152.
- 71 *Ibid.*, t. II, pp. 148-149.
- 72 *Ibid.*, t. I, pp. 231-232 note 8, p. 145 note 17.
- 73 *Ibid.*, t. I, pp. 85, 226 et 232.
- 74 *Ibid.*, t. I, pp. 233-234.
- 75 A.N., Et. XLVIII, RE I et II.
- 76 A.N., Et. XLVIII, 86.
- 77 *Ibid.*, 81.
- 78 *Ibid.*
- 79 Tous deux sont parmi les invités au mariage de Louis Guiguer en 1713 (Document de Saint-Gall, cf. note 14, p. 120).
- 80 A.N., Et. XLVIII, 59, quittance du 22 septembre 1731.
- 81 A.N., Et. XXXV, 545, obligation du 31 juillet 1722; Et. XLVIII, 62, contre-lettre du 29 mai 1732.
- 82 A.N., Et. XLVIII, 59, quittance du 22 septembre 1731.
- 83 *Ibid.*, 57, obligation du 8 novembre 1731; 75, mariage du 16 avril 1735.
- 84 Voir G. PASCAL, *Largillière*, Paris, 1928, p. 67.
- 85 Ils portent les numéros d'inventaire du Musée national: LM 63809 et LM 63810.
- 86 W. DEONNA, *Liste des œuvres de Nicolas de Largillière (1656-1746) conservées en Suisse*, dans: *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, VIII, juillet 1942 - juin 1943, p. 57.
- 87 Sur toute cette «génération» de banques issues de Thellusson et Cie, se référer à LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 404-413, et t. II, pp. 150-151.
- 88 A.N., Et. XLVIII, 61, transport du 15 mars 1732; 65, délégation du 8 novembre 1732; 66, quittance du 23 janvier 1733; 71, quittance du 8 janvier 1734 et 109, compte, quittance et transport du 30 juin 1760.
- 89 Selon LÜTHY (*La Banque*, t. I, p. 405, note 22), Fleury Tourton est le neveu de Louis Guiguer. Il est cependant étonnant que dans aucun des actes consultés, ce lien de parenté ne soit mentionné alors qu'il l'est fréquemment pour Jean George Guiguer, autre neveu de Louis.
- 90 A.N., Y 15559, Scellés du 12 octobre 1740.
- 91 Robert Knight avait acheté à Louis Guiguer en 1733 une maison qui appartenait à Josse Van Robais. Voir ci-dessus note 69.
- 92 A.N., Et. XLVIII, 78, Association du 10 octobre 1740. Se référer également à l'acte du 8 octobre 1740 (même cote).
- 93 Voir LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 380-381, et t. II, p. 155, note 16.
- 94 A.N., Et. XLVIII, 86.
- 95 Archives de Paris, DC 6/11.
- 96 A.N., Et. XLVIII, 104, désistement d'intérêt.
- 97 Voir à ce sujet L. DERMIGNY, *Les circuits de l'argent et milieux d'affaires au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans: *Revue historique*, octobre-décembre 1954, pp. 260-261; et LÜTHY, *La Banque*, t. II, pp. 187-191.
- 98 A.N., Et. XLVIII, 68, constitution du 27 août 1733; 69, constitution et quittance du 10 octobre 1733; 74, constitution du 4 janvier 1735.
- 99 LÜTHY, *La Banque*, t. II, p. 156.
- 100 DERMIGNY, *Les circuits de l'argent*, pp. 245, 258. Voir également H. SÉE, *Le commerce de Saint-Malo au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les papiers Magon*, dans: *Mémoires Julien Hayem*, 9<sup>e</sup> série, Paris, 1925, pp. 12-16.
- 101 Voir à ce sujet LÜTHY, *La Banque*, t. II, p. 78, note 1. DERMIGNY, *Les circuits de l'argent*, pp. 244-245, 258. Voir également SÉE, *Le Commerce*, pp. 12-16.
- 102 LÜTHY, *La Banque*, t. II, p. 136.
- 103 A.N., Et. XLVIII, 56, Mariage du 20 janvier 1731; AEG, Archives de famille, Guiguer, Testament du 7 juin 1746.
- 104 La sœur de Judith Van Robais a épousé en 1707, Abraham Le Boullenger et c'est la fille de ce dernier, marié en première noce avec Anne Van der Hulst: Sara Le Boullenger, qui devient à son tour, l'épouse d'Isaac Thellusson en 1722 (voir LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 406).
- 105 En ce qui concerne ces deux dernières maisons voir LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 84, 233, 403.

- 106 AEG, Archives de famille, Guiguer Louis, copie du testament du 7 juin 1746.
- 107 Il a déjà ce titre au moment de la mort de Judith Van Robais, soit le 11 juin 1748 (A.N., Y 11764, Scellé du 11 juin 1748) et non pas à partir de 1749 comme le note LÜTHY (*La Banque*, t. I, note p. 368).
- 108 AEG, Archives de famille, Guiguer Louis, copie du testament du 7 juin 1746.
- 109 Voir *supra*, dernier paragraphe des «Compagnies minières».
- 110 Voir *supra*, note 57, et également une quittance de Louis Deportes à Louis Guiguer du 23 octobre 1723 (AEG, notaire Louis Pasteur 2, vol. 40, fo 155).
- 111 Voir J. D. CANDAUX, *Histoire de la famille Pictet*, Genève, 1974, pp. 152-153 et 253. Voir aussi ACV, Bim 2053, *Registre de la cour baillivale de Nyon*, fo 175 v°.
- 112 A.N., Et. XLVIII, 78, déclaration de cens du 17 octobre 1740; déclaration rapportée du 18 octobre 1740; déclaration de cens du 14 décembre 1740. Sur l'histoire de Marnes se référer à la notice d'A. MARIE, *A l'entour de Saint-Cloud [...] Marnes-la-Coquette*, dans: *Les amis de St Cloud*, août-septembre 1972, nos 54-55.
- 113 En ce qui concerne les importants travaux exécutés en 1730, les Archives Nationales de Paris conservent le texte d'un marché passé le 19 mars 1730 entre Louis Guiguer et le maçon Claude Mellier de Marnes-les-St-Cloud, entrepreneur responsable. Le document (Et. XLVIII, 75) précise que les travaux sont effectués sous la direction du «sieur Joubert architecte expert juré». Ce dernier est très probablement Louis Joubert, né en 1676, mort en 1756, fils de Charles Joubert (1640-1721), lui-même célèbre architecte connu pour avoir construit notamment l'amphithéâtre St Côme et le portail des Mathurins à Paris, œuvre que son fils Louis a achevée. Sur Joubert père et fils, voir notamment Ch. BAUCHAL, *Nouveau Dictionnaire biographique et critique des architectes français*, Paris, 1887, p. 314; G. K. NAGLER, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, Munich, 1838, vol. VI, p. 485-486.
- 114 A.N., Y 11764.
- 115 *Ibid.* Scellé du 11 juin 1748, fo 8 v°.
- 116 J. HILLAIRET, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, 1985, t. I, p. 701.
- 117 A.N., 9e tome, Q1\* 1099, 10B, parcelle n° 2.
- 118 A.N., Salle de lecture, Plan Vasserot. Vers 1823.
- 119 Sur les Rieux, se référer à GALIFFE, *Notices*, t. IV, pp. 535-537; LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 378-387.
- 120 AEG, Notaire J. J. Choisy, I, vol. I, fo 233.
- 121 Sur Jean Beddevole se référer à LÜTHY, *La Banque*, t. I, pp. 361, 363, 367-70, 389.
- 122 Voir LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 385. La référence à l'amitié entre Vasserot et Law est tirée de P. O'MARA, *Geneva in the eighteenth Century. A socio-economic study of the Bourgeois State during its Golden Age*, Chicago, 1954, p. 52 (copie dactylographiée déposée aux AEG). LÜTHY (*La Banque*, t. I, pp. 359-361) mentionne que Law assiste en ami au mariage de la fille de Jean Vasserot, Catherine, avec Jacob Huber le 2 novembre 1719.
- 123 A noter également que Jean Vasserot épouse, en mars 1721, une sœur de Jean Beddevole (voir LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 361).
- 124 LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 363.
- 125 A.N., Et. XLV, 362, procuration du 27 janvier 1720.
- 126 Le texte de l'acquisition est contenu dans la Grosse Le Coulitre (ACV, Fi 142, fos 110-112). Quant à la date du 15 avril 1724 que donne Lüthy (*La Banque*, t. I, p. 385), elle n'est pas celle de l'acquisition du château par Guiguer, mais celle de sa prestation d'hommage devant les autorités bernoises.
- 127 ACV, BIM 2053, Cour baillivale de Nyon, fos 189-200.
- 128 Sur le travail de «Rénovation» c'est-à-dire d'inventorisation de tous les droits et devoirs du seigneur de Prangins réalisé dans les années 1743-1748, se référer essentiellement aux documents suivants: ACV, Fi 142-143, Fi 148-149, Grosse Le Coulitre et *Registre des droitures*. Voir également notre article dont la référence est donnée à la note 3.
- 129 ACV, Bim 2053, *Registre de la cour baillivale de Nyon*, fo 198 v°.
- 130 Voir à ce sujet la Grosse Le Coulitre (ACV, Fi 142, fos 28, 115).
- 131 AEG, archives de famille, Guiguer. Copie du Testament de Louis Guiguer du 7 juin 1746.
- 132 Selon une information que nous a aimablement communiquée M<sup>e</sup> Marielle Reber du Musée d'art et d'histoire de Genève.
- 133 Voir ACV, Fi 142, fo 168 v°, Grosse Le Coulitre et Prangins, Archives de l'Administration communale, GA 1, plans Le Coulitre.
- 134 ACV, Bim 2053, Cour baillivale de Nyon, fo 198 v°.
- 135 A propos des jardins du château de Prangins, voir C. AMSLER, *Notes sur la forme des jardins du château de Prangins au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans: ZAK, 43, 1986, pp. 238-245.
- 136 Sur la famille Mestrezat voir G. RAPP, *La Seigneurie de Prangins du XIII<sup>e</sup> siècle à la chute de l'Ancien Régime, Etude d'histoire économique et sociale*, Lausanne, 1942, p. 157. Sur le mariage de A. Mestrezat consulter AEG, notaire J. A. Compartet, vol. 61, fo 344.
- 137 ACV, P Campiche 105.
- 138 ACV, Bim 2049, 21-23 août 1724, 18 juillet 1725; Bim 2050, 20-22 novembre 1726, 8 janvier 1727; Bd 32/1, onglets baillivaux de Nyon, p. 3. Voir également E. CABOUSSAT, *Gland, origine et histoire d'un village*, Morges, 1987, p. 63.
- 139 ACV, BIM 2049, 8 novembre 1724. Pour 1725, se référer également au procès intenté contre le sieur Noël bourgeois de Nyon par les seigneurs de Prangins, de Coinsins et de Genollier dans: *Documents relatifs à l'histoire du Pays de Vaud de 1293 à 1730*, Genève, 1817, n° 320, pp. 503-504.
- 140 Nyon, Archives communales, F 278 18 octobre 1725 - janvier 1726. Contestations entre la ville de Nyon et le seigneur de Prangins relatif à un droit de pêche revendiqué par Nyon.
- 141 ACV, Bim 2050, 31 mars 1727.
- 142 Nyon, Archives communales, F 289, 12-17 juillet 1727.
- 143 Se référer à: Nyon, Archives communales, A 20, p. 155; F 291, 3 juin 1728 - 21 février 1729; F 292, 8 août 1730 - 23 février 1730.
- 144 Voir Nyon, Archives communales, F 285, 3 octobre 1726 - 10 mars 1733, et ACV, Bb 32/2, fos 28-108, onglets baillivaux.
- 145 ACV, Bb 32/2, fo 116, onglets baillivaux.
- 146 *Ibid.*, fo 130, onglets baillivaux.
- 147 *Ibid.*, fo 3, onglets baillivaux.
- 148 Voir à ce sujet V. BESTERMANN, *The complete works of Voltaire*, Institut et Musée Voltaire, Les Délices, Genève, 1971, vol. 99, D6021, D6027, D6040, D6044, D6057, D6065, D6074, D6078, D6155, D6157, D6170, D6185, et vol. 100, D6195, D6215.
- 149 Lettre de Voltaire à Nicolas Claude Thieriot du 23 janvier 1755. D6095, même référence que ci-dessus, p. 402.
- 150 Lettre de Voltaire à Jacques Abraham Elie Daniel Clavel de

- Brenles du 12 janvier 1755. D6078, même référence que note 148, p. 386.
- 151 Voir M. GRANDJEAN, *Les temples vaudois. L'architecture réformée dans le Pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, 1988, p. 196.
- 152 A.N., Et. XLVIII, 49.
- 153 *Ibid.* Procuration du 23 février 1759; 115, quittance du 31 décembre 1761.
- 154 ACV, Bb 32/4, onglets bailliaux, Nyon, fos 567-836.
- 155 ACV, Bim 2056, Cour baillivales de Nyon, p. 368.
- 156 Ch. de SCHOULEPKOFF, *Le Journal de Louis-François Guiguer, baron de Prangins*, dans: *Rapport annuel du Musée national suisse*, 1988, pp. 57-73.
- 157 Acte d'acquisition du château de Prangins par le roi Joseph Bonaparte à Charles Jules Guiguer (ACV, Dm 37/22, pp. 3-5). Sur le séjour de Joseph Bonaparte à Prangins, voir S. MICHON, *Joseph Bonaparte et le Château de Prangins ou la nostalgie d'un exilé. Une lettre inédite du frère de l'empereur à un ami nyonnais*, dans: *Rapport annuel du Musée national suisse*, 1989, n° 98, pp. 85-89 (paru également dans: *Musées de Genève*, mars 1991, n° 310, pp. 13-17).
- 158 Voir ci-dessus note 3.
- 159 Ce plan a certainement été réalisé peu de temps après le décès du châtelain Jean de Balthazard (†1689) qui est cité dans la légende comme «feu Monsr. le Lieutenant general De Balthazard».
- 160 En même temps qu'il fait construire un appartement et un grand galetas (lettres f, m, n).
- 161 S. CHAPPUZEAU, *Suite de l'Europe vivante 1669*, Genève, 1671, pp. 10-11.
- 162 Voir à ce sujet *Documentation historique*, vol. II b, pp. 29-50 c (exemplaire déposé au Musée national suisse).
- 163 J'exprime ici ma reconnaissance à M. Michel Gallet pour m'avoir remis sa notice encore inédite sur Jean-François Blondel, destinée à un dictionnaire des architectes parisiens du XVII<sup>e</sup> siècle.
- 164 Sur Jean-François Blondel (1685-1756) se référer notamment à L. BLONDEL, *L'influence de l'architecture française à Genève au XVII<sup>e</sup> siècle. Les œuvres de Jean François Blondel*, dans: *Actes du congrès d'histoire de l'art*, Paris 26 septembre - 5 octobre 1921, II, 1, Paris, 1924, pp. 219-225; M. GALLET, *Paris Domestic Architecture of the 18th century*, Londres, 1972, pp. 143-144; L. HAUTECOEUR, *Histoire de l'architecture classique en France*, III, Paris, 1950, pp. 98-102; G. KALNEIN, *Art and Architecture of the XVII<sup>e</sup> century in France*, Baltimore, 1972, p. 249; J. LEJEAX, *Jean-François Blondel, architecte (1663-1756)*, dans: *L'Architecture*, XL (1927), n° 11, pp. 395-400.
- 165 Cette confusion apparaît par exemple dans U. THIEME, F. BECKER, *Allgemeines Lexikon der Bildenden Künstler*, Leipzig, 1910, IV, pp. 135-136.
- 166 A propos de cette date, LEJEAX (cf. note 164) donne deux indications contradictoires: l'une, qui figure dans le titre de son article, est 1663 (probablement par suite d'une coquille typographique) et la seconde, dans le deuxième paragraphe du même article, dit que «Jean-François Blondel serait né en 1683 à Rouen». C'est cette dernière date qu'il faut retenir et qui concorde avec celle figurant dans la notice biographique de Jean François Blondel.
- 167 J. F. BLONDEL, *Architecture Françoise ou Recueil des plans, elevations, coupes et profils...*, Paris, 1752, pp. 114-115.
- 168 M. RAMBAUD, *Document du minutier central concernant l'histoire de l'art*, Paris, 1964, t. II, pp. 680-684 et figure.
- 169 Il est probable que c'est à ce même curé que Louis Guiguer lègue la somme de deux mille livres pour qu'il le distribue aux pauvres de sa paroisse de Saint-Jean-en-Grève (AEG, Archives de famille, Guiguer Louis, fo 1).
- 170 RAMBAUD, *Document*, t. II, pp. 727-729.
- 171 Voir note 57. Ami Lullin continue d'être lié aux Guiguer après la mort de Louis puisqu'il est cité dans la liste des invités au mariage de Jean George Guiguer en 1755 (A.N., Et. XLVIII, 49, Expédition du mariage du 10 juin 1757).
- 172 Voir les «comptes de caisse tenus par Jean R. Coch pour le domaine d'Ami Lullin» dans les années 1718 et 1719 (BPU, Dép<sup>t</sup> des mss., Ms. Lullin 73, fos 1, 3, 4).
- 173 Voir à ce sujet A. BRULHART, *Le domaine du Creux de Genthod*, dans: *L'information immobilière*, n° 30, été 1986, pp. 59-63; A. BRULHART, E. DEUBER-PAULI, *Arts et Monuments. Ville et canton de Genève*, Genève, 1985, pp. 392-393; G. FATIÖ, *Habitations genevoises du XVIII<sup>e</sup> siècle. La maison de Saussure au Creux de Genthod*, dans: *Nos Anciens et leurs œuvres*, 1903 (III), pp. 93-110.
- 174 BPU, Dép<sup>t</sup> des mss., Ms. Lullin 11, *Journal*, p. 11. Voir également BRULHART, *Le domaine*, p. 61.
- 175 BPU, Dép<sup>t</sup> des mss., Ms. Lullin 11, carnet de notes d'affaires, fo 27. Ce texte est cité, mais sans référence, dans FATIÖ, *Habitations genevoises*, p. 95, ainsi que par BRULHART, *Le domaine*, p. 61. Voir également la référence du 25 janvier 1723: BPU, Dép<sup>t</sup> des mss., Ms. Lullin 73.
- 176 J. MARIETTE, *L'Architecture française*, Paris, 1727.
- 177 L. BLONDEL, W. DEONNA, *Eglises, édifices publics, maisons particulières*, Paris, 1953, p. 182; BRULHART, DEUBER-PAULI, *Arts et Monuments*, pp. 38-39.
- 178 LÜTHY, *La Banque*, t. I, p. 374.
- 179 Cette information est contenue dans la notice que m'a remise M. Michel Gallet (cf. note 163).
- 180 Renseignements tirés de la notice inédite de M. Michel Gallet. Voir aussi HAUTECOEUR, *Histoire de l'architecture*, III, p. 102.
- 181 Deux noms de collaborateurs peuvent être proposés: Jean-Michel Billon (1705-1778) et Jean-Louis Bovet (1699-1766). Le premier, jeune géomètre qui deviendra un architecte de renom, avait recopié en 1723, pour Ami Lullin à Genthod, plusieurs plans de Blondel. Quelques années plus tard, il exécute le plan cadastral de Genève ainsi que plusieurs édifices importants dans cette ville, dont la maison du résident de France. Quant à Jean-Louis Bovet père, nommé maître-maçon en 1721, il a dessiné entre autres les plans du château de Crans et du temple de Prangins. Pour Billon, voir BRULHART, *Le domaine*, p. 61; BRULHART, DEUBER-PAULI, *Arts et monuments*, pp. 38, 44, 57, 59-60; W. DEONNA, *Les Arts à Genève des origines au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1942, p. 343; E. DUMONT, *Jean-Michel Billon 1705-1778, une approche de l'architecte*, dans: *Plan Billon 1726*, Genève, 1987, III, pp. 23-32. Pour Bovet, voir DEONNA, *Les Arts à Genève*, p. 343; G. FATIÖ, *Notre architecture locale*, dans: *Nos Anciens et leurs œuvres*, V (1905), p. 115; M. FONTANNAZ, M. BORY, *Le château de Crans, une œuvre genevoise?*, dans: *Genava*, n.s., t. XXXVII, 1989, pp. 74-80 et note 31; M. GRANDJEAN, *Les temples vaudois*, pp. 196-202. Un maître Jean-Louis Bovet est mentionné dès 1738 et jusqu'en 1755 dans les livres de comptes d'Ami Lullin (BPU, Dép<sup>t</sup> des mss., Ms. Lullin 10, fos 49-51, 60). S'agit-il du même personnage?
- 182 On la trouve encore dans la région vaudoise composant des galeries ajourées comme celle de l'ancienne maison Porta à Lausanne. A ce sujet, M. Marcel Grandjean remarque que ce «système d'arcades superposées sur cour ou sur l'arrière des maisons urbaines» est une tradition du XVII<sup>e</sup> siècle qui

«reste vivace dans le premier quart du XVIII<sup>e</sup>». Voir M. GRANDJEAN, *La ville de Lausanne. Edifices publics, quartiers et édifices privés de la ville de Lausanne*, dans: *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, t. III, *Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse*, Bâle, 1979, pp. 159-164 et p. 289 (avec fig. 243-244), et t. IV, p. 311.

- 183 MARIETTE, *L'Architecture française*, t. I, pl. 121.

**Remerciements:**

Je remercie particulièrement M. Andres Furger, directeur du Musée National Suisse, ainsi que M<sup>me</sup> Chantal de Schoulepnikoff, conservatrice du château de Prangins qui ont soutenu et facilité mes recherches.

Je remercie également de leurs conseils et de leurs orientations MM. Jean-Pierre Babelon, Inspecteur général des Archives de France, Christian Baulez, conservateur au Musée National des châteaux de Versailles et de Trianon, Jean-Daniel Candaux, chargé de recherches à la Bibliothèque publique et universitaire, Livio Fornara, conservateur du Centre d'iconographie genevoise, Michel Gallet, conservateur des Antiquités et objets d'art de Paris, Marcel Grandjean, professeur à l'Université de Lausanne, Bertrand Jestaz, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Jean-Marie Pérouse de Montclos, directeur de recherche au CNRS, Léon Pressouyre, professeur et vice-doyen de l'Université de Paris I, Bernard Zumthor, Directeur de l'Ecole Supérieure des Arts Visuels de Genève, et M<sup>me</sup> Patricia Lemonnier, chargée de recherche sur le mobilier et les objets d'art du XVIII<sup>e</sup> siècle à Paris.

Mes remerciements vont aussi aux responsables et employés des bibliothèques et archives de Berne (Staatsarchiv, Burgerbibliothek), Genève (Archives d'Etat; Bibliothèque d'art et d'archéologie; département des manuscrits, d'iconographie et salle de lecture de la Bibliothèque publique et universitaire), Lausanne (Archives cantonales vaudoises), Nyon (Archives communales), Paris (Archives de Paris, Archives nationales, Bibliothèque de la Ville de Paris, Bibliothèque nationale, Bibliothèque Thiers), Prangins (Archives de l'Administration communale), Rolle (Archives municipales) et Zurich (Bibliothèque du Musée national).

**Crédit photographique:**

Musée national suisse, Zurich: fig. 1 (Nég. n° 115883), 2, 3, 12 et pl. X.

Bibliothèque publique et universitaire, Genève, photo F. Martin: fig. 5, 6, 16.

Photo B. Dubuis, Sion: fig. 7.

Photo S. Michon: fig. 9, 15.

Archives de l'administration communale, Prangins, photo A. Besson, Nyon: fig. 10.

Photo A. Besson, Nyon: fig. 11.

Bibliothèque d'art et d'archéologie, Genève, photo B. Jacot-Descombes: 17, 19.

Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne, photo B. Delessert: fig. 18.

Photo J. Zbinden, Université de Berne: fig. 21.